

## Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 12 septembre 2023

2<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel de Ville, le 12 septembre 2023, à 18 h Sous la présidence de  
M. Matthieu Carrel, président

### Sommaire

(Insérer sommaire)

TEXTE PROVISOIRE

## Ordre du jour

(insérer OJ)

TEXTE PROVISOIRE

## Première partie

**Membres absents excusés** : Mme Anna Crole-Rees ; Mme Sarah Depallens ; M. Nicola Di Giulio ; M. Johann Dupuis ; M. Nicolas Hurni ; Mme Gaëlle Kovaliv ; Mme Léonie Kovaliv ; Mme Gaëlle Mieli ; Mme Prisca Morand ; Mme Agathe Sidorenko ; M. Olivier Thorens ; Mme Anaïs Timofte ; Mme Maurane Vouga ; M. Vincent Vouillamoz ; Mme Diane Wild.

**Membres absents non excusés** : Mme Marlène Bérard ; Mme Pauline Blanc ; Mme Özlem Dursun ; M. Jean-Pascal Gendre ; Mme Séverine Graff ; Mme Astrid Lavanderos ; M. Antoine Piguet ; Mme Joëlle Racine ; Mme Onaï Reymond

**Membres démissionnaires** : M. Daniel Curnier ; Mme Angèle Flora Mendy.

Membres présents	74
Membres absents excusés	15
Membres absents non excusés	2
Membres démissionnaires	2
<b>Effectif actuel</b>	<b>98</b>

A 18 h, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

**Le président** : – Juste une petite information dans la logistique. Vous recevez des nouvelles cartes de conseillers qui sont près de la table, dehors, dans les pas perdus. Ceux qui ne sont pas allés la chercher, merci d'aller la prendre. Sinon vous ne pourrez pas voter. Nous avons le quorum, nous allons donc commencer et ouvrir formellement cette deuxième séance de Conseil communal.

Je tiens avant toute chose et au nom du bureau du Conseil communal à apporter tout notre soutien à M. Samson Yemane. Comme vous savez, M. Yemane a reçu des lettres de menaces particulièrement ignobles et à caractère raciste. Et je voulais qu'il soit sûr que le Bureau du Conseil communal ferait tout ce qui est en son pouvoir pour qu'il puisse continuer ses fonctions de conseiller communal sans que ces menaces ne l'entravent. Et je pense que nous devons tous nous sentir non seulement concernés par ce qui est arrivé à M. Yemane, mais également visés par ces menaces, parce qu'au final, c'est l'entier de l'institution que nous représentons qui est touché au travers de cette lettre.

Je souhaiterais donc le Conseil communal fasse corps autour de M. Yemane, en ce moment, et je lui réitère l'entier de notre soutien à mon nom personnel et au nom du Bureau du Conseil (Applaudissements).

## Communication

Démission de Mme Onaï Reymond de la Commission permanente des finances, avec effet au 11 septembre 2023

**Le président** donne lecture de la lettre de démission de Mme Reymond

(insérer lettre)

## Communication

Arrivée en retard de Mme la municipale en charge des Sports et de la cohésion sociale et de M. le Syndic

**Le président** : – Je vous informe que Madame la Municipale en charge des sports et cohésion sociale ainsi que Monsieur le Syndic auront un peu de retard.

## Communication

Décès du père de Mme Carolina Carvalho Arruda, conseillère communale

**Le président** : – J'ai également le regret de vous annoncer le décès le 29 août 2023 de Monsieur Ricardo Arruda, père de notre collègue Madame Carolina Carvalho Arruda. Je vous propose de vous lever pour faire une minute de silence.

*L'Assemblée et le public se lèvent et observent une minute de silence.*

## Communication

Ordre du jour

**Le président** : – Je vais procéder, si cela vous agrée, à une toute petite modification de l'ordre du jour dans le sens où au vu de la démission de Mme Reymond de la Commission des finances, nous procéderons, et le groupe socialiste en a été prévenu, à une élection complémentaire directement ce soir pour que la Commission des finances puisse travailler avec l'entier de ses membres.

Et puis par ailleurs, je vous informe que l'élection complémentaire à l'association intercommunale des taxis n'est pas nécessaire et qu'en conséquence nous supprimerons ce point. Nous allons donc commencer avec les opérations préliminaires, puis on prendra les objets 79 du règlement qui permettent d'être pris sans débat, et ensuite on fera les urgences municipales, les questions orales, les initiatives, et puis les interpellations urgentes.

## Election complémentaire d'un-e scrutateur-trice suppléant-e au Bureau du Conseil communal, en remplacement de Mme Angèle Flora Mendy (Soc.), démissionnaire.

**Le président** : – Donc nous allons procéder maintenant à l'élection d'un ou d'une scrutatrice suppléant au Bureau du Conseil communal en remplaçant de Mme Angèle-Flora Mendy, démissionnaire. J'invite le groupe socialiste à me proposer une candidature.

**M. Samuel de Vargas (Soc.)** : – Le groupe socialiste a le plaisir de vous proposer la candidature d'Esperanza Pascuas, effectivement membre du Conseil depuis 2016. Elle a su participer aux activités du Conseil depuis lors. Elle pourra contribuer aussi à celles du Bureau. Le groupe socialiste vous propose donc sa candidature à ce poste.

**Est élue** : Le Conseil désigne, à l'unanimité, Mme Esperanza Pascuas Zabala (soc.) scrutatrice suppléante au Bureau du Conseil communal.

(insérer délibéré)

### **Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances, en remplacement de Mme Angèle Flora Mendy (Soc.), démissionnaire**

**M. Louis Dana (Soc.) :** – Le groupe socialiste a l'honneur de vous présenter Yvan Salzmann, à la Commission des Finances, véritable marathonnier de la politique communale, marathonnier tout court aussi, ancien enseignant au gymnase, ancien directeur de gymnase. M. Salzmann a une expérience à nul autre pareil au sein de ce Conseil probablement, et nous sommes très fiers de vous le présenter à vos suffrages pour la Commission des finances.

**Est élu :** Le Conseil désigne, à l'unanimité, M. Yvan Salzmann (soc.) membre à la Commission permanente des finances.

(insérer délibéré)

### **Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances, en remplacement de Mme Onaï Reymond (Soc.), démissionnaire**

**M. Louis Dana (Soc.) :** – Le groupe socialiste vous propose la candidature de Mme Carolina Carvalho à ce poste. Entrée en cours de législature, Caroline Carvalho a eu l'occasion déjà de se prêter à l'exercice du Conseil communal. Elle souhaite poursuivre en intégrant la Commission des finances. Le groupe socialiste ne peut que vous recommander cette candidature.

**Est élue :** Le Conseil désigne, à l'unanimité, Mme Carolina Carvalho Arruda (soc.) membre à la Commission permanente des finances.

(insérer délibéré)

### **Election complémentaire d'un membre suppléant à la Commission permanente de politique régionale, en remplacement de M. Daniel Curnier (Les Verts), démissionnaire.**

**Mme Romane Benvenuti (Les Verts) :** – Le groupe des Vertes et jeunes-Vertes a l'honneur de proposer la candidature de Oleg Gafner comme membre suppléant à la Commission de politique régionale. M. Oleg Gafner est membre du Conseil Communal depuis deux ans, et siège à la Commission permanente de gestion. Il va sans dire qu'il fera un excellent membre suppléant de cette commission.

**Est élu :** Le Conseil désigne, à l'unanimité, M. Oleg Gafner (Les Verts) membre suppléant à la Commission permanente de politique régionale.

(insérer délibéré)

Communications

(insérer communications)

Dépôts

(insérer dépôts)

**Le président :** – J'ai deux demandes de parole. Je passe la parole à M. Johan Pain.

**M. Johan Pain (EàG) :** – J'ai juste une petite remarque, est-ce personnel ou pas, il me semble qu'au niveau de la sonorité, on entend moins bien, il y a comme un écho derrière. C'est ma remarque, je sais que j'ai un certain âge avancé, donc je peux avoir certains problèmes quand

même de diminution auditive, mais voilà, c'est juste une remarque, je ne sais pas, comme c'est la nouvelle technologie qui a été installée, si on ne peut pas faire mieux. Merci.

**Le président** : – je précise que ce n'est pas la technologie définitive, les micros définitifs ayant été livrés ce matin, on n'a pas encore pu les installer, Non, non, il ne faut pas non plus les arracher, ça restera encore utile ce soir. Et dès la prochaine fois, vous devriez avoir une technologie à la pointe, à la hauteur de ce que vous méritez.

**Mme Françoise Piron (PLR)** : – Je vous propose d'accepter l'urgence de mon interpellation. Pourquoi? Parce que je sais que les problèmes de mobilité, on en a beaucoup parlé dans le plénum. Je sais qu'il y a des amendements qui ont été acceptés et rajoutés à ce Pdcoum. Seulement voilà, les travaux et les changements dans les rues ont commencé. Moi-même cet été, en juillet-août, on a eu un certain nombre de changements assez importants dans certains carrefours et dans certains quartiers. Et j'ai, personnellement, beaucoup de gens qui m'arrêtent dans la rue en me disant comment on va faire et pourquoi tous ces changements. Et il y a une inquiétude, des personnes qui sont venues me voir sont plutôt des personnes du 3e et 4e âge, qui m'appellent même, j'ai même eux des téléphones à la maison, d'inquiétude de savoir comment elles vont aller faire leur course, puisqu'il n'y a plus de place de livraison devant chez elles, etc.

Donc je pense qu'il y a une urgence, non pas sur le fait qu'effectivement il y a dans le PDcoum les questions que j'ai posées dans cette interpellation urgente, mais je pense que vis-à-vis de tous les changements qu'il y a eu au mois d'août, on doit répondre à cette inquiétude des riverains et des personnes, et je parle des personnes aussi, et pas seulement, des personnes âgées qui ont souvent l'impression de ne pas être suffisamment entendues dans ce panel. Moi, je voulais qu'on leur montre que l'on se préoccupe de leur quotidien.

**Le président** : – J'ouvre le débat sur l'ordre du jour, en fait, sur le fait d'accorder ou non l'urgence à cette interpellation étant entendu que je vous rappelle que c'est une prise de position par groupe, et puis on votera.

La discussion est ouverte

**M. Valentin Christe (UDC)** : – Je crois qu'il y a lieu d'accepter l'urgence à cette interpellation urgente. J'observe qu'une autre interpellation urgente a reçu un sort plus favorable, il serait donc justice que celle de Mme Piron soit discutée également ce soir. Je relève quand même que, certes, on a déjà eu des discussions dans le cadre du PDcoum, mais vouloir un report modal, c'est une chose, offrir la possibilité concrète que ce report modal puisse s'opérer en est une autre, et on constate que la vitesse avec laquelle la Municipalité procède à un certain nombre de suppressions, voire même un certain nombre de suppressions de places de parc à Lausanne est inversement proportionnel au développement des autres offres en matière de mobilité et je crois qu'il est utile et nécessaire qu'on ait un débat assez rapidement sur cette question.

Et il me semble que cette interpellation urgente offre une occasion en or, si je peux le dire, d'avoir ce débat. Donc je vous invite vraiment à accepter l'urgence.

La discussion est close

**Le président** : – Y a-t-il d'autres demandes de parole au sujet de l'urgence de cette interpellation ? Ce n'est pas le cas et au vu de votre silence, nous allons procéder au vote à l'électronique. Le vote est prêt. Les personnes qui soutiennent l'urgence pour l'interpellation de Mme Piron votent oui. Les personnes qui s'y opposent votent non et vous pouvez vous abstenir. Alors vous aurez un code couleur parfaitement clair, Donc en rouge pour le non, en vert pour le oui et en bleu pour l'abstention.

**Le Conseil, par 19 oui, 38 non et 6 abstentions, refuse l'urgence pour cette interpellation.**

## Remplacement de la génératrice et mise en conformité des tableaux électriques de la caserne des sapeurs-pompiers dans le cadre de la mise en œuvre du plan OSTRAL

Préavis N° 2023/30 du 8 juin 2023

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant*

Discussion

**Le président** : – C'est un objet que nous passons au profit de l'article 79. Donc à moins qu'il y ait une demande, pas de débat. Je passe maintenant la parole à Mme Manon Zecca pour qu'elle nous dise si elle a quelque chose à rajouter à son rapport..

**Mme Manon Zecca (EàG), rapportrice** : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion n'est pas utilisée.

**Mme Sevgi Koyuncu (EàG), rapportrice** : – Nous avons accepté à l'unanimité les conclusions de ce préavis.

**Le Conseil, par une majorité de oui, 1 non et 0 abstention, approuve les conclusions de la commission**

(insérer délibéré)

## Stratégie municipale pour la participation 2023-2026 - Octroi d'un crédit de CHF 738'000.- pour la mise en œuvre de la première phase de la stratégie participation pour la période 2023-2026»

Préavis N° 2023/11 du 23 février 2023

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant*

Discussion

**M. Mountazar Jaffar, rapporteur** : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

**Mme Coralie Dumoulin (PLR)** : – Participation, un bon concept sur le papier, mais qui rime difficilement avec d'autres concepts de la vie de notre cité et son fonctionnement. D'abord, participation ne devrait pas rimer avec précipitation. Notre groupe a été très surpris de l'empressement de la Municipalité de passer ce préavis en urgence devant notre Conseil. Beaucoup de compléments d'information ont été demandés pendant la commission, compléments que nous n'avons pas pu traiter.

Ensuite, participation devrait rimer avec intégration. Eh bien, pas dans ce préavis. Ce préavis parle de stratégie de la participation, mais il n'y a pas de lien fait avec les autres démarches. Ni, avec le milieu associatif, les maisons de quartier, les assemblées citoyennes, etc., il y a pourtant passablement d'argent qui est donné pour ce type de démarches, notamment dans le cadre du budget participatif. Mais où est l'intégration?

Parlons de participation et mobilisation maintenant. Notre question est simple. Comment compte-t-on faire de la participation et mobiliser des personnes qui, aujourd'hui, ne participent pas déjà ? Aucune réponse dans ce préavis. Participation ne rime définitivement pas avec réalisation. Dans ce préavis, en tout cas, le titre du préavis, « mise en œuvre de la première phase de la stratégie de participation » n'apparaît que dans un seul point du document, le planning, qui ne parle toutefois pas de réalisation, et rien de concret en lien avec le montant sollicité, 738 000 francs, pour rappel.

Finalement, participation ne rime même pas avec participation ici. À la question légitime d'un commissaire sur l'encadrement de la participation pour éviter les dérives, Mme la municipale

répond, « on se met dans un jury pour être sûr que la ligne municipale soit celle qui est finalement retenue. » Mais où est le complément à la démocratie et le choix ? Conditions de base à la participation. Bref, pour toutes ces mauvaises rimes, et surtout parce que la stratégie de la Municipalité sur la participation rime ici avec déception, Le groupe PLR refusera ce préavis et vous appelle à en faire de même. Je vous remercie pour votre attention.

**M. Elouan Indermühle (UDC) :** – Pour allouer un tel montant conséquent, il est essentiel d'avoir un plan d'action concret et des objectifs bien définis qui permettent de suivre l'évolution de ladite participation. Malheureusement, ces éléments font cruellement défaut dans ce préavis. Nous notons avec satisfaction la volonté louable de la Municipalité de nous expliquer ses objectifs et ses intentions, mais cela ne suffit pas à nous convaincre de signer un chèque en bois. En réalité, ce préavis ressemble davantage à une déclaration d'intention.

Ainsi, concrètement, nous n'avons pas de vision globale de la manière dont l'argent sera dépensé, ni des méthodes qui seront employées, ni des groupes de personnes qui seront ciblées. En ce qui concerne la participation proprement dite, l'UDC reste sceptique, car elle s'adresse souvent à un public plus large, comme les riverains non suisses qui ne peuvent pas voter au niveau communal, sans pour autant prendre en compte les besoins des utilisateurs réels. Par exemple, dans le cas d'une question liée au réaménagement d'une route et des places de parking qui y sont associées, il arrive fréquemment que ceux qui ont le plus besoin de ces places ne soient pas écoutés ni pris en considération en premier lieu.

L'UDC demeure sceptique quant à l'impact réel qu'aurait une consultation ou une concertation à l'encontre de la vision municipale. En d'autres termes, nous ne souhaitons pas que la participation citoyenne devienne un instrument politique servant à justifier la politique de la Municipalité uniquement quand elle est favorable. En fin de compte, le seul moyen de confirmer ou d'invalider la politique de la Municipalité est de soumettre ces questions au vote des électeurs lausannois, plutôt que de les contourner. Finalement, l'UDC déplore également la mauvaise habitude prise par la Municipalité qui consiste à créer un poste en contrat à durée déterminée pour le reste de la législature en vue de le convertir ensuite en contrat à durée indéterminée. Elles ne souhaitent pas de création de nouveaux postes dans des domaines non prioritaires. Au vu de ce qui a été exposé, l'UDC s'oppose à ce préavis et vous invite à en faire de même.

**Mme Karine Roch (Les Verts) :** – Alors, dire que nous sommes face à un défi d'une ampleur qu'on n'a jamais connue avec les changements climatiques. Nous savons déjà que nous sommes hors des trajectoires d'émissions de CO<sub>2</sub>, mais aussi de consommation de matières et d'énergie qu'il faudrait suivre et respecter pour limiter les effets du réchauffement de la planète à un niveau qui permet à la biosphère de se maintenir et d'héberger les êtres vivants sur notre planète. Et du reste d'office, ce n'est pas seulement des aménagements qu'on doit faire, mais c'est un véritable changement substantiel de nos modes de vie.

Et paradoxalement, c'est justement parce qu'on doit agir rapidement qu'il faut prendre le temps pour embarquer toutes et tous, et pour que tout le monde se sente concerné par un tel changement. Et puis pour revenir au préavis, alors effectivement les critiques, ce n'est pas détaillé, on ne sait pas sur quoi on vote, mais en fait ce n'est pas un préavis qui recense tout ce qui a déjà été fait, on pourrait recenser tout ce qui a déjà été fait et la Ville a une expérience riche, très riche en la matière. Ça c'est un préavis qui propose de renforcer la formation du personnel de l'administration, dans le but aussi de rendre les démarches participatives plus visibles aussi pour les habitants. C'est une véritable acculturation qu'on doit pouvoir mettre en place pour faire face aux défis que j'ai cités plus haut. Lors d'une participation, c'est une occasion aussi de former, d'informer la population, c'est une plateforme pour que des gens qui ne sont pas en contact avec ce genre de thématiques ou qui n'osent pas, par le temps qu'ils ont à disposition, parce qu'ils ne peuvent pas déduire du temps à ce genre de thématiques, d'aborder ces thématiques et de gagner en compétence sur les thèmes que nous traversons. Notre groupe va soutenir ce préavis à l'unanimité et vous enjoint à faire de même. Je crois que pour l'instant, j'ai tout dit.

**M. Mountazar Jaffar (Soc.) :** – Le groupe socialiste tient tout d'abord à saluer ce préavis qui vient consolider une offre participative déjà riche à Lausanne. La participation en Lausanne, on ne fait pas quelque chose de nouveau, c'est une pratique qui existe depuis une quinzaine d'années et qu'il s'agit là de renforcer. Il a été démontré que faire participer la population a plusieurs avantages. On

peut mentionner notamment la meilleure appropriation des projets, des projets plus intelligents et efficaces, ou encore une montée en compétence des citoyens et citoyennes qui prennent part.

Alors pourquoi ce préavis est important ? Et bien c'est justement parce qu'il vient mettre à disposition des services de la Ville qui font de plus en plus recours à de la participation des ressources qui elles sont indispensables pour mener des projets participatifs réussis et inclusifs. On sait que la participation est soumise à certains biais, de représentativité notamment, je suis le premier à le dire, tout comme l'est d'ailleurs la démocratie représentative et justement ce préavis vient rectifier le tir. Donc pour ces raisons on vous invite toutes et tous à soutenir ce préavis.

**M. Mathias Paquier (V'L) :** – Favorable aux démarches participatives, les Vert'libéraux estiment cependant qu'elles doivent être intégrées dans des projets spécifiques, au même titre que les études de faisabilité, les appels d'offres ou la communication publique. A contrario, lancer des démarches participatives sans aucune perspective de concrétisation tendra plutôt à générer des frustrations. Pourquoi est-ce que mes propositions ne se réalisent-elles pas ?

Sans percevoir le bénéfice qu'en profiterait la population lausannoise, et en considérant que nous vivons une période de mutation urbaine qui fourmille de projets sur tout le territoire de la Ville sans avoir une capacité financière illimitée, les Vert'libéraux refuseront ce préavis et vous invitent à en faire de même.

**Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :** – Je me permettrai de revenir sur quelques éléments qui ont été évoqués dans le cadre des interventions, notamment de Madame Dumoulin, de Monsieur Indermühle, juste à l'instant de M. Paquier, qui sont vraisemblablement contre la participation. On peut en prendre acte aujourd'hui, la population lausannoise appréciera dans sa juste mesure.

Pour reprendre la poésie de Mme Dumoulin, qui a parlé de précipitation, d'intégration, de mobilisation, je crois qu'elle est passée maîtresse dans l'art de la diabolisation, de la manipulation concernant la participation. Arrêtons là peut-être ces jeux de mots qui ne sont pas du tout à la hauteur des enjeux dont on parle ce soir. La participation, ce n'est pas qu'un concept, c'est une réalité qui est vécue, on l'a entendu aussi dans le cadre des échanges de commissions et ce soir de la part de M. Jaffar notamment. C'est quelque chose qui est vécu par l'administration de la Ville de Lausanne depuis de nombreuses années. Ce n'est pas un concept, c'est une réalité que nos collaborateurs et que nos collaboratrices vivent et pratiquent, je dirais, presque au quotidien. Mais c'est justement parce qu'on a envie que ce soit un tout petit peu plus ancré dans le quotidien des pratiques et des logiques administratives qu'on présente ce préavis aujourd'hui.

Vous avez parlé, Madame Dumoulin, d'intégration ou versus de non-intégration, je vous invite à relire le préavis ou à réécouter ce que vient de dire M. Jaffar. Justement, ce préavis met l'accent sur la partie qui est effectivement un défi de celui de la représentativité quand on fait des démarches participatives pour éviter, comme justement vous l'avez dit, que ce soit toujours les mêmes qui parlent. Et c'est aussi une des ambitions aujourd'hui que d'avoir un panel de personnes qui puissent participer, mais ça, ça nécessite, et vous le savez, je crois, vous tous, tout aussi bien si ce n'est mieux que nous, ça nécessite que les personnes dans la population aient la capacité de participer. Et là, ça fait appel aussi à un principe, alors peut-être qu'il y a aussi un concept, mais qui est aussi une réalité dans l'implémentation de certaines politiques publiques, c'est celui de l'empowerment. Et ça permet justement de renforcer la capacité des gens à agir, pas eux-mêmes, dans le cadre d'une démarche participative, mais ensuite après, au jour le jour, dans leur quotidien, c'est aussi ça qui est visé derrière ce préavis.

Quant aux réalisations qui sont pour certains et certaines manquantes dans le cadre de ce préavis, tout simplement et bonnement, ce préavis va couvrir justement l'accompagnement de la réalisation dans les différents services qui garderont leurs compétences propres pour mener des démarches participatives. Alors là, c'est effectivement du temps de travail qui est en lien avec un poste qui est créé ici comme le présente le préavis. Et puis ce sont aussi des actions qui sont menées concrètement pour accompagner la participation, pour mettre sur pied une démarche participative. Rien de plus concret, je vous assure, quand il faut organiser les choses sur le terrain, aller à l'encontre des associations, des parties prenantes, parce que justement je m'inscris un petit peu en fond dans ce que disait Madame Dumoulin en disant qu'on ne comprend pas avec qui on va le faire. Et entendu, on a fait la preuve par l'acte, vous avez reçu la liste de toutes les démarches participatives, donc je m'inscris en faux lorsque vous dites que vous n'avez pas les éléments issus

des questions posées en commission. Vous avez toute la liste des démarches participatives qui ont été menées ces dernières années par les différents services de la Ville. Vous voyez très bien qu'il y a une implication de l'ensemble, des parties prenantes, des gens dans les quartiers, des associations, des acteurs et des actrices présents dans les quartiers. Donc je pense qu'il faut revenir aussi à l'essentiel et lire les documents qui vous sont fournis.

Peut-être revenir sur une remarque de M. Indermühle, on vous donne un chèque en blanc. Non je pense que c'est assez concret ce qu'on met en place, et c'est du temps de travail, c'est de l'allocation de ressources humaines pour accompagner les services sur cette voie de démarche participative. Et puis c'est aussi très concrètement de l'argent, comme vous l'avez vu, pour, et je crois que ça, ça tient à cœur à tout le monde, et peut-être que ça pourra convaincre certains qui sont soit indécis, soit contre ce soir, c'est qu'on se donne les moyens pour cette politique publique, comme pour à peu près maintenant toutes les politiques publiques et les projets qu'on développe à la Municipalité, on se donne les moyens de les suivre, puis ensuite de les évaluer.

Et l'idée est après cette première étape qu'on puisse être en capacité d'évaluer, et ça par aussi l'accompagnement d'acteurs externes comme des acteurs académiques, et ça on le fait aussi sous forme de mandat pour pouvoir le faire de manière correcte et indépendante. Bref, vous l'aurez compris, je suis, en plus d'être une municipale en charge de la participation, dans le cadre de la coordination, parce que chaque direction et beaucoup de services font de la participation, je suis une militante de la participation parce que c'est un passage obligé au XXI<sup>e</sup> siècle, c'est une complémentarité essentielle dans nos villes pour faire la ville, pour vivre la ville, que d'avoir justement ces démarches participatives ça nécessite, et c'est le fondement de ce préavis, une professionnalisation, et ça c'est aussi la garantie de ne pas nous donner un chèque en blanc, mais de faire les choses correctement, parce que comme ça a été dit aussi, on a des risques d'imaginer qu'on puisse faire de la participation sur un coin de table, avec réunir des personnes dans une salle et puis leur poser trois questions. La participation, ce n'est pas ça, et nous ne voulons pas prendre le risque de banaliser et de galvauder la participation, c'est trop précieux pour l'avenir et la construction ensemble de notre Ville et de nos destins.

La discussion est ouverte.

**M. Mountazar Jaffar, rapporteur** : – Avec cinq voix oui, cinq voix contre, zéro abstention, et bien la commission, à la suite de mon vote en tant que président, a décidé d'accepter ce préavis.

**Le Conseil, par 47 oui, 23 non et 0 abstention, approuve la conclusion de la commission.**

(insérer délibéré)

**Parc EolJorat Sud - constitution d'un droit distinct et permanent de superficie conditionnel pour la réalisation de l'éolienne Chalet Boverat. Octroi d'un cautionnement solidaire en garantie des emprunts contractés par la société SI-REN S.A.».**

Préavis N° 2023/22 du 27 avril 2023

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant*

Discussion

**M. Mountazar Jaffar, rapporteur** : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

**Mme Alexandra Gerber (Les Verts)** : – Le préavis porte comme son titre l'indique sur deux objets. D'une part, la constitution d'un droit distinct et permanent de superficie pour l'éolienne Chalet-Boverat et d'autre part, un cautionnement de 90 millions de francs. Ce montant devrait couvrir tant les emprunts du SIL pour le parc éolien que pour le développement d'un parc de central solaire photovoltaïque. Le groupe des Vert.e.s et Jeunes Vert.e.s soutient ces deux objets, donc les deux conclusions, à l'unanimité.

La commission était également l'occasion de nous informer sur l'évolution du projet du parc éolien et de la procédure. Le plan partiel d'affectation « Parc éolien EolJorat secteur sud » a été adopté par le Conseil communal en 2015. Il a été entre temps confirmé par des arrêts du Tribunal cantonal en 2019 et du Tribunal fédéral en 2022. Prochainement, la demande de permis de construire sera mise à l'enquête. Cette dernière phase de la procédure doit notamment concrétiser des mesures de protection et de compensation pour la faune. Le permis fixera également le choix des modèles d'éoliennes à installer.

Les Vert.e.s ont toujours soutenu le développement des énergies renouvelables, y compris les éoliennes, pour autant que l'impact sur l'environnement soit minimisé, par un choix judicieux des sites et la mise en œuvre de mesures de protection et de compensation pour la faune. Nous encourageons donc la Municipalité à mettre tout en œuvre pour réduire encore l'impact du parc éolien EolJorat dès la phase du permis de construire, en optimisant les mesures de protection et de compensation, notamment pour les oiseaux et les chauves-souris. Quant au choix du modèle, puisque le parc, avec son impact paysager certain, se fait, autant en profiter pour produire un maximum, en choisissant les éoliennes hautes, qui sont également moins dangereuses pour les oiseaux et les chauves-souris que celles qui tournent près du sol.

**Mme Magali Crausaz Mottier (EàG) :** – En l'absence de Monsieur Johann Dupuis, je vais vous lire ce qu'il nous a écrit comme intervention.

« Mesdames et Messieurs, ce préavis propose de cautionner jusqu'à hauteur de 90 millions les investissements que réaliseront SI-REN pour finaliser le premier parc éolien à proximité de Lausanne et d'octroyer un DDP pour l'exploitation de la première éolienne qui sera construite à proximité du chalet Boverat. Ce parc éolien se constituera au final de 8 éoliennes d'une hauteur de 200 mètres, capable de produire 60 gigawatts. Il s'agit là d'une contribution importante à l'effort du développement de l'énergie renouvelable au niveau national, qui devrait atteindre une nouvelle capacité installée de 4,3 térawatts par an en 2050, selon la stratégie énergétique de la Confédération.

« Le groupe Ensemble à Gauche est conscient qu'il est nécessaire de développer l'énergie éolienne en Suisse, mais ce développement doit se faire de manière sensible. Il est évident que la priorité doit être de réaliser un maximum d'installations de production d'énergie renouvelable sur le bâti existant, par exemple les panneaux solaires thermiques et photovoltaïques, la géothermie, les sites éoliens de la vallée et du Rhône. Car même si aucune énergie ne se produit sans impact sur l'environnement, la construction d'une éolienne dans un environnement déjà construit est bien moins néfaste pour la biodiversité et le paysage que la réalisation dans des espaces naturels encore peu affectés par les activités humaines.

« A cet égard, Ensemble à Gauche en profite pour féliciter la clairvoyance du peuple valaisan qui a, lors des votations du week-end dernier, refusé de sacrifier paysages et biodiversité à la construction précipitée de parcs solaires alpins dans une course stupide pour siphonner un maximum de subventions de la Confédération. Revenons à EolJorat. Nous sommes ici en présence d'éoliennes situées dans le nouveau parc périurbain du Jorat. Ces éoliennes y ont été planifiées en parallèle et de manière coordonnée avec la création du parc. Leur construction ne devrait théoriquement pas entraîner de bétonisation supplémentaire, car les routes d'accès sont déjà présentes.

« En ce qui concerne les impacts sur la biodiversité, il faut saluer la présence d'un radar qui devrait automatiquement éteindre les éoliennes en cas de présence d'oiseaux pour éviter toute mortalité inutile. Il n'est jamais complètement agréable ni satisfaisant d'ériger un parc éolien dans un massif forestier. Néanmoins, ce projet a été bien pensé et ses impacts sont contrôlés. Il serait irresponsable de refuser tous les projets de production d'énergie renouvelable. Au vu des précautions qui ont été prises dans le cas présent et d'une certaine exemplarité à plusieurs points de vue, le groupe Ensemble à Gauche, en tout cas sa majorité, acceptera dans sa majorité ce préavis. »

**M. Olivier Marmy (PLR) :** – Ce préavis a trait à l'édification de l'une des grandes éoliennes du projet EolJorat Sud. Il s'agit donc pour mémoire d'un des éléments d'un ensemble plus vaste et cohérent. Ce projet mené par SI-REN SA prévoit la réalisation de 8 éoliennes pour une production d'électricité équivalente à la consommation de 24 000 ménages consommant 2 500 kWh par an. Avec deux tiers de la production annuelle assurée durant la saison froide, ce parc contribuera à la sécurité d'approvisionnement hivernal, qui est crucial.

En vue de la mise à l'entête prochaine des permis de construire des éoliennes, la Municipalité demande donc l'octroi d'un droit distinct et permanent de superficie pour l'éolienne Chalet Boverat, ça a déjà été dit par mes préopinants, cette surface, cette parcelle est propriété de la Ville, en faveur de SI-REN SA. Les sept autres éoliennes disposent déjà d'un tel droit pour une durée de 30 ans. Pourquoi 30 ans ? Ça correspond à peu près à la durée de vie de ces éoliennes et à l'amortissement.

Le préavis sollicite également un cautionnement de SI-REN SA à hauteur de 90 millions de francs, au maximum pour faciliter le financement du parc éolien et pour accélérer le développement du parc des centrales suisses solaires photovoltaïques. Très concerné par l'encouragement actif de la production d'énergie renouvelable, le PLR soutient ce préavis et vous propose d'en faire de même.

**M. Roland Philippoz (Soc.)** : – Je ne vais pas vous redire ce qui a déjà été largement exprimé par mes préopinants sur le contenu de ce postulat. Je vais me contenter de vous donner la position du groupe socialiste qui soutiendra les deux conclusions du préavis comme la quasi-unanimité de la commission.

Mais nous ne soutiendrons pas la nouvelle conclusion proposée par le groupe des Verts qui est d'affecter 30% de la redevance du droit distinct et permanent de superficie mentionné dans la conclusion numéro 1 au parc naturel périurbain du Jorat pour des mesures concernant la biodiversité. Son aspect totalement symbolique, c'est-à-dire moins de 10 000 francs, n'apporte rien de significatif pour améliorer le préavis, ni même les finances du parc du Jorat et génère du travail administratif.

Comme l'a dit le municipal vert en commission, le projet paraît déjà très équilibré en faveur de la biodiversité, sans nécessité de l'intérêt supplémentaire. Nous partageons cet avis et comme déjà annoncé, nous ne soutiendrons pas cette nouvelle conclusion.

**Le président** : – Je tiens à préciser que cette troisième conclusion a été refusée par la commission, elle n'a pas été redéposée au plénum, donc on ne va pas voter dessus, on va voter sur les deux conclusions historiques, on va dire, de ce préavis.

**Mme Virginie Cavalli (V'L)** : – Sans surprise, le groupe Vert libéral soutiendra avec enthousiasme ce préavis. Bien qu'il regrette qu'il a fallu attendre autant de temps pour pouvoir enfin passer au concret dans ce projet, nous espérons également dans l'avenir que ces procédures seront raccourcies. Concernant ce qui a été évoqué par le groupe des Verts, juste un petit interlude, je pense que bien entendu il est nécessaire de préserver la biodiversité. Mais nous sommes dans une situation en Suisse où actuellement le développement des énergies renouvelables est trop lent en raison des cautèles administratives et entre autres de toutes les procédures qui font traîner pendant des siècles le déploiement de ces mêmes énergies renouvelables. Et pour cela, on espère qu'à l'avenir, ça ira vraiment vite. Et on salue le travail du municipal concerné qui a fait passer ce préavis en priorité, ce qui était vraiment souhaitable.

**M. Valentin Christe (UDC)** : – Le préavis qui nous est soumis ce soir est un préavis un peu fourre-tout, un peu cavalier législatif, en ce sens que derrière le texte qui nous est proposé, on dissimule derrière le mat de l'éolienne dont il est question, 90 millions de francs de cautionnement qui vont être accordés par la Ville à la société SI-REN SA, qu'elle détient d'ailleurs, pour des projets de solaires photovoltaïques dont on ne connaît pas grand-chose, sinon dont on nous dit qu'ils existent.

Au-delà de ce problème de principe, on rappellera quand même que votre serviteur et ses collègues à l'époque s'étaient opposés dans l'ensemble au parc EolJorat. Alors évidemment on ne va pas rouvrir le débat ici sur ce parc, mais il y a quand même lieu de se poser quelques questions. Il faut peut-être rappeler, contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure, que l'énergie éolienne ne contribue en rien à la sécurité de l'approvisionnement énergétique puisque par définition, les énergies dites renouvelables telles que le photovoltaïque et l'éolien sont intermittentes. L'intermittence, ça signifie en clair qu'il faut soit espérer que ces énergies produisent de l'électricité au moment où on en a besoin, soit que les consommateurs aient besoin de cette énergie au moment uniquement des pics de production. On peut bien imaginer assez facilement que cette approche n'est pas responsable et n'est pas réaliste, ça n'est pas de manière sérieuse et crédible d'envisager la sécurité de l'approvisionnement énergétique de ce pays.

Le résultat aussi du déploiement des énergies dites renouvelables, c'est une surcharge ponctuelle des réseaux lors des pics de production, et ces réseaux ne sont, il faut le rappeler, pas conçus pour

supporter de telles surcharges. Les difficultés rencontrées ces dernières années par les gestionnaires de réseaux allemands nous le démontrent amplement et devraient nous inciter à réfléchir.

Autre conséquence aussi, c'est qu'il est nécessaire de déployer tout aussi massivement des modes de production, des installations de production d'électricité qui soient pilotables, c'est-à-dire qu'on puisse actionner à la demande. Et en l'état actuel de la technologie et dans l'ordre de grandeur des besoins qui sont ceux de la Suisse, ça correspond essentiellement à des centrales à gaz ou au fioul. Ce n'est pas exactement ce qui est le plus satisfaisant du point de vue de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, je crois que ça, au moins, vous pourrez me l'accorder volontiers.

Alors voilà, je crois qu'aujourd'hui on est un peu en bout de course du fiasco qui a été la stratégie énergétique 2050, qu'on nous a vendu en 2017 et dont on s'est aperçu même pas 5 ans plus tard qu'elle ne permettrait en rien de répondre aux besoins qui sont ceux de notre pays. On nous a vendu une illusion, on nous a vendu un miroir aux alouettes et puis on se retrouve maintenant bien embêté. Et je crois qu'il y a lieu, autant que faire se peut, de limiter la casse sur le paysage et puis sur la sécurité de l'approvisionnement de manière générale.

C'est dans ce sens-là que nous allons évidemment refuser les conclusions de ce préavis. Et puis, dans la moindre mesure que cet amendement, s'il devait être redéposé, je n'ai pas très bien suivi l'échange qui a eu lieu, cas échéant nous soutiendrons l'amendement des Verts s'il venait à être redéposé. Pour le reste, comme je l'ai dit, nous allons refuser ce préavis et nous vous invitons à le faire de même.

**Le président** : – À ma connaissance, il n'y a pas eu de dépôt de cet amendement. Je n'ai plus de demande de parole du plénum, je passe donc la parole à M. le municipal Company.

**M. Xavier Company, municipal, Services industriels** : – Merci pour votre soutien presque unanime à ce préavis d'importance. Effectivement, c'est une étape de plus dans ce parc éolien dans les hauts de la ville. Nous espérons vivement que les procédures qui arrivent nous permettent de réaliser ce parc encore dans cette législature, c'est-à-dire d'ici 2026, en tout cas pour le début des travaux.

Évidemment que notre premier travail maintenant, c'est de passer à la mise à l'enquête qui devrait être prévue pour cet automne. On est en train de finaliser les réponses au Canton qui nous ont été données sur la consultation préalable. Donc ensuite, la procédure de consultation devrait être un peu plus rapide. Et puis, nous profiterons également de Windexpress, donc de l'accélération des procédures qui a été votée par le Parlement fédéral l'été dernier. Donc, les voyants sont au vert désormais pour réaliser ce parc. Il reste encore quelques années et nous souhaitons le réaliser si possible dans les 20 ans depuis son lancement.

Je rappelle qu'il a commencé à être façonné en 2007, donc les délais se restreignent de plus en plus pour le réaliser dans les 20 ans et non au-delà des 20 ans. Je reviendrai sur deux éléments. Évidemment que l'éolien est absolument nécessaire pour la sécurité de l'approvisionnement hivernal, que c'est une énergie complémentaire à l'hydraulique et au solaire, qu'elle permet de renforcer notre production propre, tant à Lausanne qu'au niveau national.

Et puis, je remercie effectivement les remarques qui ont été faites sur la bonne prise en considération des éléments environnementaux dans le cadre de ce parc. Nous n'avons eu aucune opposition des associations environnementales parce que, dès le début, nous avons souhaité intégrer les réflexions environnementales et puis le bon équilibre des aspects énergétiques aux aspects environnementaux, tant pour ce qui est de la production même du parc, mais aussi de son installation, puisqu'il faudra amener les mâts et les pales d'éoliennes dans les bois du Jorat, et donc essayer de limiter au maximum l'impact de ce parc sur l'environnement et sur le voisinage direct.

Je vous remercie de votre soutien, tant pour ce cautionnement que pour ce nouveau DDP, qui est conforme aux précédents, et puis comptez sur nous pour aller le plus rapidement possible de l'avant.

La discussion est close.

**M. Sébastien Kessler, rapporteur suppléant** : – La commission a voté 12 oui, 1 non et zéro abstention.

**Le président** : – Les personnes qui acceptent les conclusions sur rapport au préavis votent oui. Les personnes qui s’y opposent votent non. Il est possible de vous abstenir et le vote est ouvert.

**Le Conseil, par 63 oui, 6 non et 2 abstentions, approuve les conclusions de la commission**  
**(insérer délibéré)**

« **Rétablissement de la migration piscicole au barrage de l’aménagement hydroélectrique de Lavey** ».

Préavis N° 2023/23 du 27 avril 2023

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant*

Discussion

**Le président** : – Nous passons à l’objet suivant, c’est-à-dire le préavis 2023/23 pour lequel l’urgence a aussi été demandée, rétablissement de la migration piscicole au barrage de l’aménagement hydroélectrique de Lavey. Il y a eu une unanimité en commission, nous allons donc procéder selon l’article 79 du règlement, c’est-à-dire qu’il n’y aura pas de débat à moins qu’il soit demandé expressément par le Conseil. Et je passe la parole à la rapportrice, madame Joëlle Racine.

**Mme Joëlle Racine, rapportrice** : – La Commission a accepté le vœu à l’unanimité. Les déterminations de vote de la commission sont les suivantes : les conclusions sont aussi acceptées à l’unanimité.

La discussion est ouverte puis close

**Le président** : – Je pense que nous pouvons donc passer au vote qui se fera à main levée. Je vous rappelle qu’un vœu a été accepté par la commission,

*« La commission souhaite que les Services industriels lausannois fassent le maximum pour, si possible, réaliser la dévalaison en même temps que la montaison, mais en tout cas avant 2030. »*

Cela étant dit, nous pouvons donc passer au vote. Les personnes qui acceptent les conclusions de ce rapport-préavis sont priées de lever la main. Merci à tous, les personnes qui s’y opposent ? Les personnes qui s’abstiennent ?

**Le Conseil, par une majorité de oui, 0 non et quelques abstentions, approuve les conclusions de la commission.**

Questions orales

**Le président** : – J’ai demandé aux chefs de groupe de me dire qui avait une question orale à poser, afin d’éviter des difficultés, vu que l’on n’a pas les consoles pour prendre la parole. Je vais donc les passer tour à tour, et si je manque quelqu’un, je demanderai à la fin du tour si quelqu’un a été frustré.

Question

**M. Musa Kamenica (Soc.)** : – La question s’adresse au syndic, monsieur Junod. En août 2022, la Municipalité a répondu à l’interpellation de notre collègue Ilias Panchard, CPCL des prestations en cas de décès, valable uniquement pour les personnes mariées. L’interpellation soulevait une lacune concernant l’absence de prestations en faveur des personnes non mariées en cas de décès d’une ou d’un assuré de la CPCL.

Dans sa réponse, la Municipalité a indiqué partager les préoccupations de l’interpellateur. À ce titre, la Municipalité a fait part de son intention d’intervenir auprès du Conseil de la CPCL afin de soulever

cette différence de traitement et d'y remédier. Un peu plus d'une année après cette réponse, je souhaiterais savoir où se situe le processus de révision du règlement d'assurance de la CPCL.

#### Réponse de la Municipalité

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Comme la Municipalité s'y était engagée, nous avons soumis cette question au comité de la caisse de pension, et actuellement, la révision de ces dispositions-là est en consultation auprès des syndicats. Donc la direction de la Caisse a initié le processus conformément à ce qui avait été souhaité par le Conseil communal. Nous attendons donc la réponse des syndicats pour la fin du mois de septembre, sauf erreur. Et dès que celle-ci sera arrivée, nous pourrions mettre en place les outils de manière à modifier les dispositions et que ces dispositions-là soient effectivement corrigées comme cela a été souhaité avec raison par le Conseil communal.

#### Question

**Mme Josée Christine Lavanchy (UDC) :** – Chaque été, je me demande quelle nouvelle combine vous allez trouver pour plumer encore les contribuables citoyens solvables au profit des autres trop nombreux. En août, vous avez commencé à supprimer toutes les zones bleues 3 heures avec disque pour des places blanches avec horodateurs à 3 francs de l'heure. Tous les usagers de la Voile d'Or Vidy Bourget se trouvent impactés. Ceux du chantier naval de Vidy, de l'aviron, du cercle de la voile, de l'Amicale des pêcheurs amateurs de l'Union nautique, de la dizaine de restaurants alentour et des food trucks, les habitués du parc à chiens, du stade de foot Juan Antonio Samaranch, du stade d'athlétisme Pierre de Coubertin et du tennis Stade Lausanne. Last but not least, les belles journées, le parc Bourget et toute la zone de la Voile d'Or et du parc de Vidy sont noires de monde. Des centaines de personnes viennent profiter du lac, des grils, de la nature, n'ayant pas de villa avec piscine. Il m'est arrivé de voir des familles débarquer à 7 heures du matin le coffre archi plein pour réserver le meilleur endroit, avec des glacières, des saladiers, du pain, des linges de bain, des bouées, des jouets pour les enfants, des bouteilles de vin, de soda, et on y a même vu des télés et des génératrices.

La majorité d'entre nous ne nous contentera jamais d'un bol de quinoa-carottes-cumin avec un verre d'eau du robinet. Pour parquer vers le Théâtre de Vidy, c'est 8 francs la journée de plage. Ces familles, pour la plupart, n'ont pas les moyens de payer de telles sommes les beaux jours, elles ont souvent des PC déjà. Alors, une fois de plus, on pénalise les classes moyennes et populaires pour de nouveaux arrivants ou les assistés de la Riponne et de nos rues. Le plan climat, en ce qui me concerne à bon dos, les 6000 croisiéristes qui s'éclatent sur le plus grand paquebot du monde et les autres qui visitent les mégapoles éclairées jour et nuit, ne nous regarde pas ce soir. Voilà ma question. Les zones d'attente seront-elles libres les week-ends ou devront-ils tous venir charger comme des mules à vélos, en trains, en métro ou en bus ? Prévoyez-vous des macarons pour tous les usagers réguliers du bord du lac ? Je pense en particulier à ceux qui ont des bateaux, et payent déjà des sommes astronomiques pour leur place au port de Vidy. Je sais, c'est des riches, je vois la réponse.

#### Réponse de la Municipalité

**Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – Je regrette que la question générale qui m'avait été envoyée, n'ait pas été plus précise. Je vais donc vous répondre le mieux possible. Vous avez parlé des zones détente libres le week-end, donc je ne vois pas à ce stade exactement à quoi vous faites référence, en tout cas ce que je peux vous dire c'est qu'il n'y a aucune décision dans ce sens qui n'a été prise par la Municipalité.

**Mme Josée Christine Lavanchy (UDC) :** – Donc, j'ai passé encore aujourd'hui, toutes les lignes bleues, zones bleues ont été supprimées au profit de zones blanches. Donc ça concerne toute la zone qui est derrière le Carousel vers les Pyramides, et ça concerne toute la zone où en été il y a des centaines de familles qui parquent le long de la ligne 24 au parc Bourget.

**Le président :** – Vous voulez rajouter quelque chose, Mme la Municipale ? Non.

#### Question

**Mme Ariane Morin (Les Verts) :** – Ma question s'adresse à madame la municipale Florence Germond. L'avenue Louis-Vulliemin est une rue à sens unique pour les automobilistes qui ne peuvent y circuler qu'à la montée. Elle peut en revanche être empruntée dans les deux sens par les cyclistes. La possibilité de descente de cette rue à vélo constitue un gain de temps précieux pour se

rendre de centre-ville depuis Bellevaux, puisque cela évite le détour par la route Aloys-Fauquez et la rue de la Borde, où la circulation automobile est intense. La descente à contresens de l'avenue Louis-Vulliemin présente toutefois des risques pour les cyclistes en raison de l'étroitesse de cette rue et de la présence de plusieurs virages dont un en épingle.

A la suite d'une pétition déposée en 2021, la Municipalité a modéré en août 2022 cette avenue à 30 km/h et a réalisé des aménagements pour améliorer la sécurité du contresens cyclable avec un marquage plus visible de la bande cyclable et des mesures pour empêcher les automobilistes de dépasser le bus à l'arrêt du Petit-Château. Malheureusement, ces aménagements ne suffisent pas pour éliminer les dangers auxquels sont exposés les cyclistes à la descente de l'avenue Louis-Vulliemin. De nombreux automobilistes ne respectent en effet pas la limitation de vitesse à 30 km/h et empiètent sur la piste cyclable descendante, notamment au niveau du virage en épingle où la visibilité est mauvaise. Des mesures supplémentaires de modération du trafic automobile sont donc nécessaires pour garantir la sécurité des cyclistes, conformément au principe Vision Zéro, suivi par la Municipalité dans sa politique de promotion de la mobilité durable. C'est qui m'amène à poser la question suivante à la Municipalité. Afin d'assurer la sécurité des cyclistes qui empruntent l'avenue Louis-Vulliemin à la descente, serait-il envisageable d'interdire cette avenue au transport motorisé individuel, ou au moins de séparer physiquement la bande cyclable du reste de la route pour empêcher les automobilistes d'y empiéter et d'installer des aménagements contraignant les automobilistes à respecter la limite de vitesse à 30 km/h.

Réponse de la Municipalité

**Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – Donc en effet, nous sommes conscients de la difficulté de circulation sur cette avenue pour les cyclistes. C'est pour cette raison que nous avons déjà pris un certain nombre de mesures, comme réduire la vitesse qui était de 40 à l'heure, c'est un des seuls endroits qui avait ce régime de vitesse, à 30, suite à une demande des habitants, mais aussi pour les cyclistes, de mettre des potelets à certains endroits, ou encore de rendre la bande cyclable plus visible, comme cela a été dit par Mme Morin. Par contre, nous n'avons pas la possibilité de séparer la bande cyclable, nous n'avons vraiment pas les gabarits pour le faire à cet endroit-là. Mais ce que nous allons faire pour aller dans le sens de la demande de Mme Morin, c'est déjà de poser un indicateur de vitesse. C'est souvent quelque chose qui fonctionne bien. C'est presque un réflexe pavlovien quand les gens voient l'indicateur de vitesse ils ralentissent pour respecter la vitesse. Nous allons déjà tester avec ça et nous aviseront si il faut des mesures supplémentaires.

Question

**Mme Franziska Meinherz (EàG) :** – La question s'adresse à M. David Payot. Et j'aimerais commencer par rappeler que le 12 octobre 2021, donc sa date, le Conseil communal a adopté une résolution qui, je cite, « invite la Municipalité à restituer dans les plus brefs temps la gestion de la Valenciennne aux associations, collectifs, et habitants du quartier, en s'assurant que puissent participer à la gestion de la Valenciennne à la fois les personnes, collectifs et associations qui ont contribué à entretenir et animer la Valenciennne par le passé, ainsi que les personnes, collectifs et associations voulant s'y investir dans l'avenir ».

Alors, pendant la saison estivale 2022, il y avait effectivement différentes associations qui se sont mises ensemble pour entretenir et animer la Valenciennne, et les différents lieux qui y sont, le jardin, le cabanon, le terrain de pétanque, etc. Mais à aucun moment il n'y avait un quelconque cadre ou un concept qui aurait formalisé une restitution de la gestion de la Valenciennne de la Municipalité aux associations, collectifs et habitants. Et le 11 juillet 2023, donc cet été, la Municipalité a envoyé un communiqué de presse qui nous informait du fait que désormais ce serait la Municipalité qui reprend formellement la responsabilité de la gestion de la Valenciennne. Donc ma question est assez simple. Par quelle procédure et dans quel délai la Municipalité compte-t-elle mettre en œuvre la résolution que notre Conseil a adoptée le 12 octobre 2021 ?

Réponse de la Municipalité

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers :** – Alors, pour la saison 2022, le principe qui avait été énoncé par la Ville a été de considérer que les mises à disposition pouvaient être faites avec une demande auprès de la Ville, pour les infrastructures particulières que sont le cabanon et les infrastructures en dehors du fait que c'est un espace qui est accessible au public.

L'une des associations a utilisé un certain nombre d'infrastructures, donc elle a réussi à accéder à plusieurs reprises en dehors des demandes qui pouvaient être faites dans un certain nombre de cas. Ça a été aussi l'occasion de reprendre contact pour chercher à avoir un usage conventionné et vu les positions divergentes qui étaient exprimées par rapport au contenu d'une convention au début de l'été 2023, il a été décidé que les usages du lieu seraient faits par le biais de demandes de manifestations qui ont l'avantage d'être une manière formelle et existante de réguler les usages du lieu. Cela permet à la fois aux organisations existantes et à la fois à de nouvelles de pouvoir s'annoncer dans le lieu, pour utiliser le lieu. Autant en 2022 qu'en 2023, les usages qui ont été identifiés étaient ceux d'une part d'une association qui s'appelle la Valencienne, d'autre part d'une amicale de pétanque, d'autre part d'un certain nombre d'autres organisations qui ont eu des usages ponctuels ou récurrents du site.

#### Question

**Mme Mathilde Maillard (PLR) :** – Ma question s'adresse à madame la municipale Natacha Litzistorf. On vous lisait dans Lausanne-Cités des 6 et 7 septembre dernier que vous tanniez les TL pour que les arrêts de bus soient rapprochés de l'entrée de la gare pendant la durée des travaux. Et vous vous doutez bien, ça m'a fait très plaisir de lire ça, puisqu'on en discute depuis longtemps, mais il me semble qu'il est absolument urgent que la place de la gare récupère sa fonction première, qui est de permettre aux gens d'y entrer et d'y sortir de la manière la plus rapide possible.

Mais, cela étant, ça fait maintenant plus d'une semaine, j'imagine, que vous avez donné cette interview. Alors je voulais savoir où en était ce tannage auprès des TL, est-ce qu'il avait porté ses fruits ? Est-ce que les arrêts de bus seront bientôt rapprochés des entrées de la gare ?

#### Réponse de la Municipalité

**Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :** – Oui, on continue, les équipes continuent de tanner, le mot est peut-être pas très joli, mais veut bien dire ce qu'il veut dire, les TL. Il faut dire aussi que la tâche des TL n'est pas évidente, parce que je le rappelle, il y a la situation aujourd'hui qu'on pourrait améliorer en rapprochant sur les axes et principalement sur Ruchonnet une fois qu'on aura aussi amélioré, on va dire, la visibilité, l'esthétique et l'emprise spatiale du chantier sur la tête de Ruchonnet 1. Ça va de pair, ça c'est des éléments qu'on regarde pour un peu plus proche dans le temps. Et puis ensuite ce qu'il faut se souvenir c'est que pour l'instant, je dis bien pour l'instant, les CFF et l'OFT nous ont dit que, si on se souvient bien, que les travaux allaient reprendre sur la place de la gare lors du deuxième semestre de l'année prochaine.

Et puis c'est à partir de ce moment-là également que ça va se complexifier pour la place de la Gare, si d'aventure les travaux commencent, mais c'est quand même ce qu'on appelle tout est tous de nos vœux, c'est que, si vous vous souvenez bien, je vais essayer de mimer en même temps, mais peut-être que ce sera compliqué à comprendre, on va faire des travaux en taupe sur cette place de la Gare, ça veut dire qu'on ne va pas éventrer la place de la Gare pour que plus rien ne soit possible sur la place de la Gare, mais ce qui va être fait, c'est par portions, et puis ça va commencer par le sud de la place et ça va aller dans le sens inverse de l'aiguille d'une montre. Ça veut dire que pendant toute cette période de chantier de la place de la Gare, surtout pour faire, vous l'avez compris, les sous-sols de la place de la Gare, il va falloir que les TL puissent aussi, si on souhaite que les arrêts de bus soient le plus proches de la gare, il va falloir tourner avec ce travail en taupe sur l'ensemble de la place. Vous l'avez compris, ce n'est pas tout simple.

Alors, je l'avoue aussi très humblement, c'est facile pour moi de dire, on tanne les TL, il n'y a qu'à faire, techniquement comme je l'avais déjà évoqué ici devant votre Conseil, ce n'est pas si évident que ça et puis les solutions ne sont pas très faciles à implémenter, mais c'est quand même ce qu'on essaye de voir. Et tout ça pour dire qu'effectivement on tanne, mais ça prend du temps aussi pour la période encore, une fois comme je le répète, plus courte sur qu'est-ce qui va se passer, est-ce qu'on a la possibilité de riper quand même un peu cet arrêt de bus, surtout celui de Ruchonnet, jusqu'à l'ouverture du chantier sur la place de la Gare. On espère revenir avec des choses plus précises au niveau du planning, puis encore une fois, je pense qu'on est toutes et tous, y compris à la Municipalité, utilisateurs et utilisatrices de ces arrêts de bus qui ne sont pas adéquatement placés pour l'instant, même si on a fait quelques efforts sur plein d'autres éléments de mobilité, vous l'avez vu, mais je ne reviendrai pas parce que ce n'est pas l'objet de votre question.

## Question

**M. Louis Dana (Soc.) :** – Je me permets de poser une question à David Payot pour ma collègue Séverine Graff, absente lors de la première partie de notre séance. Je lis donc son texte. Le jour de ses 18 ans, un jeune devient citoyen, mais l'intérêt pour la politique ne lui tombe pas magiquement dessus en soufflant ses 18 bougies. Dans un pays qui vote très régulièrement sur des objets parfois techniques, pour ne pas dire obscurs, l'éducation en la chose politique revêt un caractère particulièrement important. Cette formation prenait notamment la forme de débats contradictoires dans les classes, permettant aux élèves de se familiariser avec les enjeux politiques et de se préparer à remplir leurs obligations citoyennes de façon éclairée. Or, ces débats contradictoires ont été interdits par le ministre vaudois de la formation dix semaines avant les élections fédérales, ce malgré le fait que plus de deux tiers des jeunes ne votent pas en Suisse.

Est-ce que la Ville de Lausanne entend pousser le Conseil des jeunes à organiser des débats extramuros en dehors du temps scolaire ? Deuxième volet, qu'entend plus largement faire la Ville pour inciter les jeunes au débat et le sensibiliser à l'importance citoyenne de l'éducation à la chose politique ?

## Réponse de la Municipalité

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers :** – Une interpellation urgente sera aussi l'occasion d'avoir quelques éléments complémentaires à ce sujet. En ce qui concerne le Conseil des jeunes plus spécifiquement, donc pour rappel, le Conseil des jeunes, ouvert aux jeunes de 13 à 25 ans de la Ville de Lausanne, ne travaille pas forcément autour de débats contradictoires sur des sujets politiques ou de prise de position sur des thématiques politiques dans le global, mais plutôt pour définir des thématiques et puis développer des projets, des moyens d'action sur les thématiques qui sont définies.

Le Conseil des jeunes, dans l'anticipation de la période des élections fédérales, a jugé pertinent d'avoir un moment de débat politique organisé plutôt autour de la thématique du climat et de la tenir au printemps, donc un peu en anticipation des élections fédérales. Les données qui ont aussi intéressé largement les partis politiques, la presse et le monde enseignant en matière de débats contradictoires nous poussent aussi à reprendre contact avec le Conseil des jeunes pour voir s'ils auraient une action qui leur paraîtrait pertinente et dont ils seraient prêts à prendre aussi la responsabilité. Ça nous paraît une manière symboliquement pertinente de positionner les jeunes sur cette thématique-là.

Et puis sur la question, « qu'entend plus largement faire la Ville pour inciter les jeunes au débat », et les sensibiliser à l'importance citoyenne de l'éducation à la chose politique ; la Ville a une série d'actions, d'une part pour les enfants en dehors du cadre scolaire, que ce soit dans les Conseils des enfants, qui sont des occasions aussi d'ouvrir l'expérience au débat, là aussi sur des thématiques choisies par les enfants, au sein du Conseil des jeunes, par le soutien à des projets de jeunes et de cette manière-là, faire un lien aussi avec la vie des institutions politiques. Elle a aussi offert aux classes lausannoises la possibilité, au secondaire 1, de pouvoir faire une visite de l'Hôtel-de-Ville avec une présentation aussi des institutions politiques, faite en général par un représentant de la Municipalité ou du Bureau du Conseil communal. Et puis peut-être est-il utile ici de préciser aussi que les jeunes sont souvent associés à l'abstentionnisme. Selon les statistiques qui sont régulièrement relevées par la délégation à la jeunesse, la participation est en fait relativement élevée au moment où les jeunes atteignent 18 ans, avec ensuite un moment de décroissance et un creux, et du coup ce n'est pas forcément un désintérêt pour les sujets politiques, plutôt probablement une déception par rapport aux premiers engagements en matière de vote. Et de ce point de vue là, il y a un travail qui mérite d'être fait, mais aussi un intérêt des jeunes pour les éléments politiques qui mérite d'être affirmé.

## Question

**M. Jean-Marc Béguin (V'L) :** – Ma question s'adresse au municipal Xavier Company. Les indices industriels viennent d'annoncer les tarifs d'électricité pour 2024. Comme ailleurs, ces tarifs sont à la hausse pour diverses raisons. Je suis convaincu que ces nouveaux tarifs ont été calculés au plus juste et la valorisation de la totalité de la production de Lavey est à saluer. Le prix du kWh de référence pour la plupart des consommateurs, toutes hausses confondues, va donc passer quand même de 27,77 à 32,71 centimes le kWh, soit une hausse finale réelle de presque 5 centimes.

Par ailleurs, la Municipalité nous annonce comme un élément dit positif le maintien des tarifs de reprise pour les installations de production photovoltaïque. En réalité, en n'augmentant pas les tarifs de reprise et en haussant les tarifs de vente, les SI diminuent de fait le niveau de soutien à la production photovoltaïque des particuliers. Voici ma question, alors pour maintenir une juste rémunération de la production photovoltaïque locale, tout en garantissant une stabilité pour tant pour les producteurs que pour la Ville, les SI ne devraient-ils pas indexer à la hausse ou parfois à la baisse, le tarif de reprise sur celui du prix de l'énergie ?

#### Réponse de la Municipalité

**M. Xavier Company, municipal, Services industriels :** – La logique est juste, mais je rappellerais peut-être les fondements de la règle de la rémunération du tarif de reprise pour le photovoltaïque. Selon l'article 15 de la Loi sur l'énergie fédérale, le tarif doit être représenté par le coût que le gestionnaire de réseau aurait eu pour acquérir une énergie équivalente. Cela veut dire qu'on ne peut pas prendre le coût annuel de l'énergie, mais bien uniquement le coût estival de l'énergie. Donc on se base sur une valorisation du profil qu'on appelle « été », des mois d'avril, mai, juin, juillet, août et septembre pour définir ce tarif de reprise. Et puis les SIL sont un des rares gestionnaires réseau à subventionner en plus ce tarif de reprise en supplément à cette obligation de rachat. Si on applique la réflexion légale, on aurait dû en fait, cette année, baisser notre coût du tarif de reprise puisque notre coût du tarif estival, a baissé. On aurait dû baisser de 0,2 centimes le tarif de reprise. On a souhaité le maintenir, d'où la mention dans le communiqué de presse de quelque chose de positif. On a décidé de le maintenir à la même hauteur que précédemment. Il faut aussi rappeler que le niveau actuel de 17,8 centimes est extrêmement élevé. On était plutôt précédemment autour de 10 centimes, voire moins chez d'autres gestionnaires de réseau pour ce tarif de reprise.

Donc on est actuellement dans un tarif extrêmement incitatif pour la pose de panneaux solaires, ce qui est à saluer. Et puis, je rappellerai au final, le deuxième engagement qu'a pris la Ville de Lausanne, c'est-à-dire de fixer le minimum de ce tarif de reprise, un tarif plancher de 10 centimes dans les 10 prochaines années. Je crois que nous sommes les seuls en Suisse à faire cet engagement, ce qui garantit le financement d'à peu près toute centrale photovoltaïque avec une part d'autoconsommation, puisque vous arrivez à rentabiliser, votre investissement photovoltaïque dans les 10 ans avec ce tarif de reprise minimum de 10 centimes. Donc je crois que nous faisons le maximum pour inciter et puis nous visons à garantir les meilleures conditions de rachat dans le cadre légal qui est le nôtre, qui pourrait être réévalué puisqu'il y a des discussions là-dessus aussi au Parlement à Berne ces prochains temps.

#### Question

**Mme Patrizia Deborah Mori (UDC) :** – Dans le cadre des élections fédérales cet automne, nous savons combien l'affichage dans nos rues est primordial. De ce contexte, plusieurs communes ont décidé de mettre à disposition de différentes listes pour le Conseil national et le Conseil des États, un certain nombre d'emplacements pour des affiches F4. Chaque commune a alors contacté les différentes parties et mandataires de listes pour les informer du nombre d'affiches, du prix et du délai de livraison des affiches à la SGA. À titre d'exemple, Montreux, Vevey, Pully, Crissier, Renens, Gland, Écublens et Prilly ont toutes contacté les intéressés, c'est-à-dire les partis et mandataires, entre le 21 et le 24 août en les informant que les affiches devaient être imprimées et livrées d'ici au 11 septembre.

Cependant, le 28 août, bien après que la plupart des communes aient déjà communiqué toutes les informations utiles à l'affichage, certains partis ont reçu un mail provenant de la Ville de Lausanne qui les informait de la mise à disposition de 55 emplacements d'affichage par liste et qui leur impartissait un délai pour livrer les affiches jusqu'au 4 septembre, alors que les autres communes avaient communiqué les informations bien plus tôt et accordé un délai supplémentaire. En outre, la SGA, société qui pose les affiches dans toutes ces communes, a confirmé qu'on pouvait envoyer les affiches jusqu'au 11 septembre. Pour l'ensemble des communes citées, cela représente 40 affiches F4. Or, Lausanne représente à elle toute seule 55 affiches, sans compter les affiches en surplus pour la dégradation.

Une commune si conséquente en termes de quantité d'affiches devrait figurer parmi les premières communes à communiquer des informations. Comment est-ce possible que la capitale du canton, qui représente plus de la moitié de ces emplacements d'affichage, soit la dernière à communiquer ces informations et pourquoi elle exige des délais plus courts que toutes les autres communes ?

## Réponse de la Municipalité

**M. Grégoire Junod, syndic** : – On ne sait pas très bien à qui cette question est adressée. Est-ce que c'est chez moi pour les élections ou chez Mme Germond en s'agissant des éléments pratiques de mise à disposition ensuite des affiches. n'a pas été transmise à la base, on n'aurait pas pu vous fournir d'éléments de ce soir, c'est dommage. On aurait volontiers cherché les informations pour vous répondre, donc on vous les communiquera par écrit, comme on le fait dans ces cas-là.

## Question

**M. Jacques Pernet (PLR)** : – Ma question s'adresse à Mme Germond. Elle concerne le carrefour avenue Rumine - Bellefontaine qui a été modifié au niveau des présélections, notamment dans le sens Est-Ouest, avec les feux qui les gèrent. Les feux géraient deux présélections, l'une pour aller tout droit et à droite, l'autre pour tourner à gauche en vue d'emprunter Bellefontaine dans le sens de la descente, faisant en sorte que le flux s'écoulait de manière relativement fluide. Or, les nouvelles présélections ont modifié le flux des véhicules. Il y a toujours deux présélections, une qui permet de tourner uniquement à droite en vue d'emprunter Bellefontaine dans le sens de la montée, présélection qui est très peu utilisée, l'autre qui permet à la fois de tourner à gauche et d'aller tout droit, générant des bouchons homériques puisque ce flux est le plus fréquenté.

Conséquence : depuis ce changement, des colonnes interminables qui s'étendent le long de l'avenue Rumine aux heures de pointe. Ma question, quelle est la raison objective et pratique qui a motivé cette modification pour le moins peu comprise par les usagers d'une part, mais aussi plus polluante et plus bruyante avec cette multitude d'arrêts et de démarrages d'autre part.

## Réponse de la Municipalité

**Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité** : – Dans ce carrefour, les armoires à feu ont dû être changées et donc nous avons saisi cette opportunité pour donner en effet plus de temps de passage et plus d'espace aux mobilités durables, c'est-à-dire les bus, les piétons et les vélos. Donc dans ce sens, vous l'avez sûrement vu, c'est en train d'être mis en place, nous avons construit des trottoirs continus, ajouté des passages piétons notamment, c'est une adaptation du carrefour qui touche tout ce noeud-là entre Rumine, Bellefontaine, l'Avant-Poste, Messidor. Nous avons aussi ajouté des passages piétons pour le cheminement des écoliers, comme demandé par le quartier. Pour revenir précisément à la question que vous évoquiez par rapport à ces deux présélections, en sens Est-Ouest sur l'avenue Rumine, donc direction centre-ville, en effet, nous avons voulu davantage prioriser le bus.

Nous avons créé sur la présélection Nord, une voie bus mixte, avec les mouvements les moins nombreux, soit ceux que vous décrivez, qui sont sauf erreur de tourner à droite, nous avons mis ces mouvements avec la voie bus précisément pour donner plus de temps de passage au bus. Dans le cadre de la mise en place du système le 31 août sauf erreur, il y a un petit temps d'adaptation, nous avons régulé l'armoire en mode dit fixe, donc avec chaque mouvement qui a un ordre déterminé de temps de passage. Or ce que nous faisons le plus souvent, en principe à Lausanne, c'est nous metton en place un mode dit adaptatif, donc en fonction des fils, nous régulons les temps de passage.

Passer ce petit temps d'adaptation, enfin je veux dire ce premier temps en mode fixe nous allons évidemment passer au mode adaptatif, ce qui sera une amélioration pour diminuer les files sur Rumine. Mais toutefois, il faut toujours quelques semaines, quand un nouvel aménagement est mis en place, nous l'expérimentons à chaque fois, je dirais qu'il faut en tout cas quelques semaines pour que les gens retrouvent leurs repères et s'adaptent. Il ne faut jamais penser que l'image finale du fonctionnement d'un carrefour est celle qui se produit les premières semaines de sa mise en place. Donc nous attendons encore toujours quelques semaines, nous allons aussi monitorer avec les TL, mais en principe déjà le passage en mode adaptatif devrait améliorer la situation. Et après c'est vrai que nous souhaitons donner plus d'espace aux bus, piétons et vélos dans ces carrefours, c'est aussi l'objectif.

## Question

**M. Johan Pain (EàG)** : – Alors j'aurais une question orale, je voulais juste quand même dire que ça peut être un exemple, la forme de question orale que je vais vous poser, c'est ce que théoriquement on devrait faire par des interpellations déguisées sous forme de questions orales. Donc ma question

orale, elle est pour le syndic. Quels sont les intentions et le positionnement de la Municipalité suite au projet de la Caisse de pension du personnel communal de passer d'une caisse de primauté de prestation à la primauté de cotisation, en sachant que cela aura une incidence sur les prestations des employés de la Ville de Lausanne et puis d'autres entreprises, donc en particulier les transports publics lausannois ?

#### Réponse de la Municipalité

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Bon, c'est une petite question orale sur un grand sujet, va-t-on dire. Vous êtes en tout cas bien informé, mais moins informé que la Municipalité, puisque la Municipalité dans son ensemble à l'instant n'a pas été nantie de ce projet, mais évidemment on a entendu parler de réflexions qui ont lieu au sein de la direction de la Caisse sur un changement de régime. Je peux vous donner, en principe ces débats ne sont pas publics, mais je peux quand même vous le dire ici parce que ce sera bientôt public.

La position municipale est très réservée sur un changement de régime. On y a fixé en tout cas un préalable inconditionnel, c'est une consultation préalable des partenaires sociaux et leur accord à toute modification. Donc la balle sera en réalité pour l'heure dans le camp des syndicats. S'il devait avoir un accord de tous les partenaires sociaux et de l'ensemble des syndicats pour changer de régime de caisse de pension, sans doute la Municipalité devrait rentrer en matière. Pour l'heure, nous sommes extrêmement réservés sur l'opportunité de soumettre un changement de régime au Conseil communal. Je pense qu'il aurait relativement peu de chances d'ailleurs d'aboutir sans au moins l'accord de l'ensemble des syndicats. Voilà l'état des discussions. J'ai le sentiment que ce sujet n'est pas encore sur votre table. Voilà ce que je peux vous dire ce soir.

**Mme Marie-Thérèse Sangra (Les Verts) :** – Je vais vous poser une question sur la Vuachère, je prie M. Tétaz d'afficher une photo si c'est possible. Donc j'ai observé le 22 juin 2023 après une période de forte sécheresse, suivie d'un gros orage ou de gros orages, une eau très mousseuse écumante dans la Vuachère, notamment le long du chemin du renard vers le parc de la Gottettaz, entre Chailly et Béthusy Très récemment, j'ai reçu également d'autres messages d'autres personnes qui me disent que la Vuachère mousse depuis des jours, si ce n'est des semaines, est que la mousse arrive jusqu'au lac.

Alors quelles sont les explications à cette pollution, peut-être différentes suite à des périodes de sécheresse ou s'il s'agit de rejet d'eau usée dans la rivière ? Faut-il s'en inquiéter sur le plan environnemental de salubrité publique ? Y a-t-il des risques pour la population, ou peut-être pour les enfants, qui en période de canicule seraient tentés d'aller dans la Vuachère ? Qu'en est-il aussi pour la faune aquatique, la faune benthique, les poissons, mais aussi pour la salamandre tachetée, puisque la Vuachère abrite beaucoup de cette espèce ? Pour avoir lu Aqua & Gas, la revue qui traite de ce sujet-là, j'ai vu que l'entité cours d'eau et pollution du Service des eaux mène l'enquête, et je voulais savoir si le service des eaux disposait de ressources suffisantes pour remédier à ces problèmes-là, et dans quel délai, le but étant que la Vuachère ne soit pas épisodiquement polluée par ce rejet d'eau ? Et la question s'adresse à M. Hildbrand.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie :** – Je remercie d'abord Madame Sangra de m'avoir envoyé préalablement ses questions qui me permettent de lui répondre de façon sinon exhaustive, du moins un peu plus développée que si j'avais dû le faire au débotté.

Vous me permettrez juste de rappeler qu'il y a 100 km de rivières en ville de Lausanne, enfin sur le territoire communal, ce qui n'est pas rien, répartis en six bassins versants. Je me permets de citer un avant-propos d'un document qui s'appelle « Rapport sur la qualité des cours d'eau lausannois » de juillet 2021. Au total, près de 100 km de cours d'eau répartis dans six bassins versants parcourent le territoire communal. Leurs rôles sont multiples, ils sont d'abord des écosystèmes indispensables à la vie aquatique et à la biodiversité, mais font partie intégrante du système d'évacuation des eaux urbaines et en subissent certaines conséquences. Les conclusions de ce rapport sont relativement sévères. Peu de cours d'eau sont dans un état réellement satisfaisant du point de vue des indices biologiques ou des paramètres physico-chimiques.

Les investigations sur les cours d'eau doivent se poursuivre afin de déterminer les causes de pollution constatées et prendre des mesures correctives qui s'imposent. Concernant la pollution du 22 juin telle qu'elle a été projetée. Il s'agit probablement d'une pollution après de gros orages en provenance du lessivage des routes et de la saturation du réseau d'évacuation des eaux, ce qui a

des conséquences sur les déversoirs d'orage. Néanmoins, la Vuachère est régulièrement impactée par des pollutions accidentelles, soit liées à des travaux, soit liées aux eaux usées. Dans le cadre des eaux usées, il arrive que ces réseaux se bouchent avec des conséquences sur les exutoires d'orage, principalement à Valmont et sous la route d'Oron. Des mesures urgentes sont alors prises pour arrêter ces déversements. Les travaux de curage et de nettoyage sont régulièrement conduits et ont été d'ailleurs effectués ces derniers temps.

Du point de vue environnemental, la Vuachère est un cours d'eau très urbanisé avec de nombreux rejets d'eau claire et un réseau qui commence à dater. Elle est malheureusement régulièrement impactée par des déversements chroniques et n'a pas une bonne qualité biologique. Le Service de l'eau cherche activement les pollutions chroniques des eaux usées liées à de faux raccordements privés. En raison de la taille du bassin versant, ce travail prend beaucoup de temps. Il est d'ailleurs principalement effectué en été quand l'étiage est bas. Concernant le risque sanitaire, la qualité de la Vuachère n'est pas contrôlée pour la baignade et les autres activités aquatiques, contrairement à l'eau des plages du Léman, qui est contrôlée une fois par mois. Les dernières analyses à l'embouchure de la Vuachère et sur la plage de Pully, les concentrations bactériennes indiquent une bonne qualité d'eau, classe A.

Pour mettre définitivement fin aux pollutions, telles que mentionnées par Madame Sangra et dans le meilleur des mondes, il faudrait entièrement déconnecter les réseaux d'évacuation des eaux usées de la rivière, puisque traditionnellement on a utilisé les lits de rivières pour faire passer les réseaux d'évacuation des eaux usées et puis que ces réseaux soient eaux claires - eaux usées soient parfaitement séparés. Mais ça n'est pas possible, en tout cas pas à court terme. Donc il y a des contrôles réguliers qui sont faits sur l'état des conduites, des vérifications par caméra, les chambres mixtes sont interdites, et puis on va essayer de déplacer les collecteurs partout où c'est possible, en particulier en les sortant de l'espace réservé aux eaux airées, et de supprimer là où c'est possible les déverseurs d'orage. Et puis nous devons faire avec le réseau existant, c'est évidemment des travaux de longue haleine.

La délimitation de l'espace réservé aux eaux airées est en cours de délimitation par le Service du cadastre pour tous les cours d'eau lausannois. S'agissant des ressources, évidemment nous mettons des ressources suffisantes, il y a des réflexions qui sont en cours au sein du Service de l'eau. S'agissant de la salamandre tachetée, nous sommes bien conscients de la zone de reproduction et de présence, et les dernières nouvelles sont bonnes, les différentes pollutions n'ont pas touché cette zone. Nous encourageons toutes les personnes témoinnant d'une pollution de rivière à en avvertir le Service de l'eau, par exemple via l'adresse [riviere@lausanne.ch](mailto:riviere@lausanne.ch), afin qu'on puisse agir rapidement si ces pollutions n'ont pas déjà été découvertes par nos propres moyens.

Nous travaillons à des projets de renaturation qui seront également de nature à aider la qualité des eaux de la Vuachère.

---

### **Postulat de M. Daniel CURNIER et crts : «Bus TL : baisser le ton d'un (é)cran»**

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

**Un membre** du Conseil demande le renvoi en commission.

**La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.**

**Postulat de Mme Audrey PETOUD et crts : «Pour des espaces de sports urbains inclusifs»**

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

(insérer délibéré)

---

**Postulat de Mme Valérie D'ACREMONT et crts : «Pour un poste de délégué.e au commerce afin de favoriser le dialogue entre la ville et nos commerçant.es»**

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

**Un membre** du Conseil demande le renvoi en commission.

**La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.**

---

**Postulat de de M. Ilias PANCHARD : «Radars pédagogiques : pour un libre accès aux données derrière les sourires»**

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

(insérer délibéré)

---

**Postulat de Mme Mme Charlotte DE LA BAUME et crts : «Non aux espèces menacées de poisson dans les assiettes lausannoises ! Pour une restauration protégeant les ressources halieutiques»**

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

**Un membre** du Conseil demande le renvoi en commission.

**La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.**

La séance est levée à 19 h 45.

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
**TEXTE PROVISOIRE**

## Deuxième partie

**Membres absents excusés :** Mme Anna Crole-Rees ; Mme Sarah Depallens ; M. Nicola Di Giulio ; M. Nicolas Hurni ; Mme Gaëlle Kovaliv ; Mme Léonie Kovaliv ; Mme Gaëlle Mieli ; Mme Prisca Morand ; M. Olivier Thorens ; Mme Anaïs Timofte ; Mme Maurane Vouga ; M. Vincent Vouillamoz ; Mme Diane Wild.

**Membres absents non excusés :** Mme Marlène Bérard ; Mme Özlem Dursun ; Mme Astrid Lavanderos ; M. Antoine Piguët, M. Fabrice Moscheni.

**Membres démissionnaires :** M. Daniel Curnier ; Mme Angèle Flora Mendy.

Membres présents	81
Membres absents excusés	13
Membres absents non excusés	4
Membres démissionnaires	2

**Effectif actuel** **98**

A 18 h, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

### Interpellation urgente de M. Conscience Pierre et crts – « Le futur espace de consommation sécurisée de la Riponne sera-t-il adapté à l'évolution des besoins ? »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – C'est une triste banalité que de le dire, la situation actuelle en matière de consommation de drogue inquiète. Dans les plus grandes villes de Suisse, on note une recrudescence de la consommation de drogue à ciel ouvert. Le cas de Genève interpelle spécifiquement puisque l'apparition du crack sur le marché de la drogue a bouleversé l'équilibre déjà précaire qui prévalait jusqu'alors. A Lausanne, bien que la consommation du crack ne soit pas encore aussi développée qu'à Genève, le risque que s'installe une situation similaire existe bel et bien. En outre, bien des observateurs, observatrices et médias ont noté que même sans crack, la consommation de drogue dans l'espace public lausannois semble également en augmentation et dans des conditions toujours plus inquiétantes, notamment à la Riponne.

En matière de réponse au fléau généré par la consommation de drogue en Suisse, beaucoup nous échappent ici dans ce modeste Parlement communal. Premièrement, parce que derrière les apparences, les problèmes de fond qui font de la substance addictive un fléau social et sanitaire ne se trouvent jamais dans la substance elle-même. Le carburant de la toxicodépendance, c'est la misère sociale, c'est l'exclusion et l'isolement, ce sont les inégalités, ce sont les tracasseries imposées aux plus précaires pour l'accès aux soins et aux droits les plus élémentaires. Des politiques conséquentes impliqueraient de prendre pleinement en compte ces facteurs prépondérants, ce que peut difficilement faire une commune seule, fût-ce Lausanne. Je souhaite que nous gardions ces considérations à l'esprit au moment d'entamer ce débat, car prendre le problème des toxicodépendances comme un problème isolé des injustices et de la misère sociale, c'est cacher la poussière sous le tapis. Deuxièmement, parce que les grandes lignes de cette politique se déterminent au plan fédéral et parce que beaucoup dépendent des budgets cantonaux, les initiatives salutaires prises par certaines grandes villes comme Lausanne, sont toujours tributaires des autorisations d'échelons supérieurs, telles que, par exemple, les espaces de consommation sécurisés ou encore les projets pilotes de distribution contrôlée de cannabis et de cocaïne. Et j'en profite, s'agissant de cette dernière distribution contrôlée de cocaïne, d'annoncer, de

rappeler le dépôt ce jour d'un postulat de mon collègue Johann Dupuis pour que Lausanne rejoigne ce projet pilote entamé par d'autres villes de Suisse.

La politique de la prohibition, bien qu'allégée ces dernières années, continue d'avoir des effets néfastes puisqu'elle prive l'Etat de plusieurs outils permettant la régulation de sa production et de sa consommation. En particulier, les mécanismes de répression ne laissent aucune place à une action publique corrective. Et bien que la répression de l'usage de stupéfiants constitue le troisième contentieux délictuel traité par la justice, après les délits routiers et les vols et recels, la réponse pénale reste insignifiante, puisqu'en moyenne, la police parvient à sanctionner la consommation d'un joint fumé sur 2000. Aucun effet positif de la répression, donc. Cela étant, nous estimons qu'à notre échelle, la première réponse doit être pragmatique et se concentrer sur le principe de réduction des risques, pilier essentiel de la politique suisse en matière de drogue, sans lequel toute mesure de prévention, de prise en charge thérapeutique ou même de répression apparaît au mieux inefficace, au pire dommageable. Car une telle politique de réduction des risques doit viser en premier lieu la protection de la santé et l'intégrité des personnes toxicodépendantes et par extension de toutes les personnes qui les côtoient. Il s'agit bien de mettre sur pied une politique orientée sur les résultats concrets, et c'est en ce sens que le développement de structures telles que les espaces de consommation sécurisés, que j'appellerai ECS à partir de maintenant, doit être poursuivi et amplifié, tant il est clair que ces espaces permettent de réduire les conséquences négatives de la consommation de substances pour les personnes concernées, overdoses, maladies transmissibles, consommation de produits coupés, comme pour la société, moins de nuisances, moins d'impact sur l'espace public, meilleur vivre ensemble.

Mais comme en contrepied à cette politique de réduction des risques, pourtant à l'origine du déploiement d'ECS sur le sol lausannois, la Municipalité a annoncé la mise sur pied d'un nouveau dispositif policier, une task force de 42 agents et agentes pour lutter contre cette situation. Or, en 2018, l'exécutif communal lançait un dispositif d'îlotier, une vingtaine d'agents chargés de prévenir et de réprimer le deal de rue. Ce nouveau redéploiement policier ne peut qu'interroger puisqu'il consiste à répéter une méthode qui n'a pas connu de résultats probants jusqu'à ce jour, celle-ci ayant échoué à prévenir la présence de la vente illégale et de la consommation de drogue dans l'espace public, ainsi qu'à réguler et maîtriser ladite consommation dans l'espace public. Nous sommes bien sûr conscients et conscientes de l'importance de répondre également aux sentiments d'insécurité générés par la consommation de drogue dans l'espace public. Mais cela ne peut se faire sinon au risque de déséquilibrer la politique en matière de drogue à Lausanne, au détriment d'une politique de réduction des risques précisément. Car en visant la déstabilisation du petit trafic de stupéfiants dans l'espace public, ce dispositif policier aura au mieux pour conséquence de désorganiser en le déplaçant le deal de rue dans des espaces moins observables et donc dans des conditions moins sûres les consommateurs comme pour les habitants qui se retrouvent spectateurs de ces scènes.

Quant à l'opportunité d'utiliser la force publique pour réaliser un travail de médiation entre les divers acteurs et actrices, une solution moins coûteuse et probablement plus efficace consisterait à y substituer une présence accrue de travailleurs et de travailleuses sociales. Or les spécialistes des addictions proposent une tout autre méthode que celle qu'a semblé vouloir à nouveau appliquer la Municipalité de Lausanne par cette annonce, méthode qui consiste à développer le tissu social, l'encadrement, l'animation, en faisant participer les usagers et les usagères du quartier, les riverains, les associations du bas seuil, les structures d'accueil, les commerçants et commerçantes, mais aussi les agents et agentes de police, ainsi que les consommateurs et consommatrices de drogue, en vue de favoriser le vivre-ensemble et un partage adéquat de l'espace public pour cette réduction des risques et pour la sortie de l'addiction quand cela est possible. Une telle démarche devrait laisser la part belle aux acteurs et actrices du terrain, leur permettre de déterminer ensemble les modalités du déploiement de ce bon vivre ensemble et ne pas se retrouver chapeauté par une politique municipale qui serait reficelée.

Avec l'ouverture prochaine d'un nouvel ECS à la Riponne et dans le contexte de l'enquête publique actuellement en cours, la discussion de ce soir est une occasion importante d'adapter le dispositif de façon adéquate en intégrant les enjeux et les approches exposées dans cette interpellation. Certes au mois de mai 2023 la Municipalité de Lausanne avait déjà pu donner quelques précisions à ce sujet, mais l'évolution de la situation depuis lors doit permettre de reconsidérer certains de ces objets, ce d'autant que, comme je le développe dans le texte de mon interpellation, des

préoccupations telles que celles que je vous ai exposées notamment sur l'extension des horaires d'ouverture et sur la mise à disposition d'un espace d'accueil avant et après l'injection pour les personnes toxicodépendantes dans le futur ECS de la Riponne ont été soulevées par des acteurs de la place et des actrices de la place qui ont transmis ces préoccupations à la Municipalité, ce qui fonde aussi la discussion de ce soir. Et ce sont toutes les raisons pour lesquelles, monsieur le président, je me tiens prêt à poser les questions à la Municipalité.

#### Question

De quelle manière la Municipalité compte-elle prendre en compte à ce stade du projet encore, les remontées du terrain, en particulier celles provenant des acteurs et actrices sociales du quartier pour garantir un meilleur encadrement des personnes toxico-dépendantes et assurer la bonne intégration du futur ECS dans ledit quartier ?

#### Réponse de la Municipalité

**Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale** : – Comme à notre habitude, je vais répondre aux questions pour l'ensemble de la Municipalité. J'aimerais tout d'abord rappeler ici que la construction d'un projet d'antenne de l'ECS à la Riponne et des mesures complémentaires a débuté il y a une année en réponse à une situation d'urgence qui s'est encore dégradée cet été. Nous travaillons encore au renforcement de ces mesures. Pour construire ce projet, sont appliqués des professionnels de terrain, plusieurs services de la Ville, dont le service de l'inclusion et des actions sociales de proximité, la police, le service de la propreté urbaine, le service des gérances, ainsi que nos partenaires, la fondation ABS, la fondation Mère Sofia, l'association Système D, et bien sûr l'Office du médecin cantonal avec qui nous entretenons une coordination rapprochée.

Depuis cet été, des rencontres ont lieu chaque semaine sur le terrain pour faire le point de la situation. Cette organisation permet de suivre la situation de près, mais aussi d'adapter les mesures mises en place pour répondre au mieux aux besoins des différentes populations, de retrouver un cadre favorisant la cohabitation et de rendre l'espace public à tout le monde. Dans ce contexte, la Municipalité est à l'écoute des riveraines et des riverains qui peuvent faire part de leurs expériences, de leurs observations ou de leurs remarques directement aux équipes présentes en rue ou par l'intermédiaire du site web ou des différentes rencontres qui ont eu lieu.

Dans le cadre de la procédure en cours de mise à l'enquête, la Municipalité a rencontré des opposants ainsi que la coopérative d'habitation Riponne-Tunnel. Elle va également rencontrer les personnes ayant initié la pétition mentionnée dans votre introduction. Dès l'ouverture de l'antenne de la Riponne, nous allons créer un groupe de discussion incluant des habitants et habitantes, des commerçants et commerçantes, des restaurateurs, restauratrices, et d'autres encore. Cela permettra, tout au long du projet pilote, d'évaluer l'évolution de la qualité de vie dans le quartier. Nous présenterons après une année d'ouverture une évaluation, mais ce qu'on peut dire déjà, c'est que le dispositif qui est imaginé, partiellement mis en place, est notamment salué par Addiction suisse dans les chemins qu'on vient de suivre dans les villes qui sont, comme nous, frappées par cette situation très problématique.

#### Question

**M. Pierre Conscience (EàG)** : – Quel bilan la Municipalité de Lausanne tire-t-elle du dispositif d'îlotiers mis en place en 2018 pour encadrer la consommation de drogues à ciel ouvert ? Compte tenu de ce bilan, la Municipalité estime-t-elle adéquat de déployer un nouveau dispositif policier de 42 agents et agentes pour répondre à cette problématique aujourd'hui ?

#### Réponse de la Municipalité

**Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale** : – Le corps de police a mis en place diverses actions depuis le 15 juin 2018 afin d'améliorer la situation. A chaque déploiement de nouveaux dispositifs, des évolutions positives ont été mesurées dans les premiers temps et plus ou moins rapidement, les personnes concernées se sont adaptées aux nouvelles contraintes. Les transactions et consommations se sont ainsi déplacées au fil du temps, créant de nouveaux désagréments pour les usagers et usagères dans de nouveaux lieux. Les opérations particulières telles que celles conduites ces dernières années seront renforcées ces prochaines semaines et seront remplacées dès le 1er octobre 2023, après un changement d'organisation du Corps de police.

A cette date, une entité principalement dédiée à la présence proactive en rue sera mise sur pied afin de réduire le nombre d'infractions d'une part et d'autre part d'interdire à leur auteur la libre disposition de l'espace public. Une quarantaine de policiers et policières seront entièrement dédiés à l'apaisement des tensions des différents espaces lausannois, ainsi qu'à la résolution des problèmes en lien avec les difficultés rencontrées au quotidien par les usagères et usagés. Cette entité se chargera en outre des désagréments liés au deal et à la consommation de drogue. Les expériences conduites jusqu'ici démontrent l'importance de la composante pluridisciplinaire de l'action des services de la Municipalité. Dans la perspective du renforcement de la qualité d'un espace public ouvert à toute la population, une collaboration étroite entre les différents professionnels présents dans le terrain sera renforcée au quotidien dans leur champ de compétences respectives. Dans cette optique, des patrouilles mixtes, polices et sociales seront également mises en place et testées dans un premier temps, bien sûr.

#### Question

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Les horaires d'ouverture prévus pour le nouvel ECS de la Riponne sont-ils, selon la Municipalité, adaptés aux besoins au regard des remontées des acteurs et actrices du terrain qui s'inquiètent de leur caractère trop restreint ?

#### Réponse de la Municipalité

**Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale :** – Au moment de l'élaboration du projet, il y a une année, avec nos partenaires de terrain, nous avons défini une amplitude horaire de 12 heures entre l'ECS et son antenne, soit de 9h30 à 17h30 pour l'ECS au Vallon et de 15h30 à 21h30 pour son antenne à la Riponne. Comme indiqué précédemment, nous travaillons en permanence avec nos partenaires de terrain à adapter au mieux le projet à la situation. Ainsi, dès le début de l'été, en lien avec la dégradation de la situation, nous travaillons à l'extension des horaires de l'antenne et le financement de cette adaptation. Nous souhaitons, dès l'ouverture de l'antenne à la Riponne, pouvoir ouvrir tôt le matin ainsi que la journée de dimanche. Et si une ouverture plus tard le soir est conciliable avec les autres activités dans ce secteur, et pour le voisinage, nous le ferons également.

En revanche, l'ouverture 24 heures sur 24, notamment la nuit, n'est pas souhaitable. Aucun espace de consommation sécurisé n'est d'ailleurs ouvert en Suisse en continu. Selon les spécialistes du domaine, cela ne permet pas de travailler avec les consommatrices et consommateurs à la régulation de leur consommation et à retrouver un cadre.

#### Question

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Que pense la Municipalité de l'opportunité d'intégrer dans ce futur ECS des espaces visant à accueillir des personnes toxicodépendantes également avant et après leur consommation ?

#### Réponse de la Municipalité

**Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale :** – Ce point a été abordé dès le début du projet. Nous sommes sur le point d'aboutir à une solution proche de l'antenne qui permettra d'accueillir les personnes consommatrices avant et après l'acte de consommation. Elles pourront se reposer et être suivies par le personnel présent.

#### Question

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – La Municipalité est-elle ouverte à l'idée d'augmenter les moyens alloués à l'animation socioculturelle de la place de la Riponne ainsi qu'à la prévention des risques liés à la consommation de drogue ?

#### Réponse de la Municipalité

**Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale :** – La prévention et de réduction des risques font partie intégrante de la politique municipale en matière de drogue et s'inscrit dans la politique fédérale des 4 piliers. Comme nous le voyons dans d'autres Villes suisses qui connaissent aujourd'hui une augmentation de la consommation dans l'espace public, les mesures prises dans ce domaine doivent être constamment adaptées à la situation. C'est ce que nous faisons aujourd'hui avec nos partenaires dans le canton de Vaud en dégageant les financements nécessaires.

Concernant l'animation socioculturelle, la Municipalité est également d'avis que des actions dans ce domaine peuvent participer à la réappropriation de l'espace public par la population, mais aussi de favoriser les rencontres et le dialogue entre les différentes usagères et usagés. Nous travaillons à la mise sur pied de telles actions.

#### Question

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Quelles mesures concrètes la Municipalité entend-elle prendre pour favoriser la bonne cohabitation entre les riverains de la place de la Riponne, les usagers et usagères du quartier et les personnes toxicodépendantes s'y trouvant ?

#### Réponse de la Municipalité

**Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale :** – Rendre l'espace public propice à la cohabitation et à la rencontre pour l'ensemble de la population est au cœur des mesures prises aujourd'hui par la Municipalité dans le secteur de la Riponne. Cela demande de répondre au mieux aux différents besoins des populations qui s'y croisent, y vivent, y travaillent et s'y côtoient. Il s'agit également de rappeler le cadre et les règles à respecter par tout le monde. Afin de réunir les conditions propices à une bonne cohabitation dans le cadre de la situation actuelle, la Municipalité travaille sur les axes suivants : la réduction des risques, la sécurité et des projets pour améliorer le vivre-ensemble. La réduction des risques passe par la mise en place de l'ensemble des mesures prévues dans le projet pilote, dont l'antenne de l'ECS est l'une des pièces principales. Elle ne peut cependant pleinement déployer ses effets sans les autres mesures prévues.

Aujourd'hui, la nouvelle équipe sociale de rue de la Ville est présente dans la rue depuis le mois d'août, 24 heures par semaine. Sa mission est d'aller vers les personnes consommatrices, mais aussi être à l'écoute du voisinage et de la population en général. Elle a également pour mission de prévenir les incivilités et de rappeler les règles à respecter à l'ensemble. Les équipes de la fondation ABS ont augmenté, dès le mois de juillet 2023, leur présence auprès des personnes consommatrices pour les orienter vers le dispositif sanitaire, apporter les premiers soins et également les sensibiliser au vivre-ensemble.

Par ailleurs, nous avons renforcé, au mois d'avril 2023, le programme des petits jobs proposé par la Fondation Mère Sofia et l'association Systeme D, qui implique des personnes consommatrices et permet de créer un lien et de leur redonner un cadre. Systeme D a augmenté le nombre de tournées de ramassage des déchets liés à la consommation. Elles se font tôt le matin, entre 5h45 et 8h30, et les après-midi. De son côté, le Service de la propreté urbaine a également intensifié ses moyens. Un renforcement sanitaire est apporté depuis cet été par le service de médecine des addictions. Un infirmier se rend sur place au moins une fois par semaine et c'est vrai que c'est une première. Enfin, en matière de sécurité, la Municipalité a renforcé la présence policière telle que présentée dans la réponse à la question numéro 2. Et dès cet automne, un second binôme viendra renforcer l'action de l'équipe sociale de rue amenant la présence en rue à 36 heures par semaine.

#### Question

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Quelle est l'analyse de la Municipalité sur l'évolution actuelle de la consommation du crack en Suisse romande et particulièrement à Lausanne ? Quel type de mesures entend-elle prendre pour répondre à cette problématique ?

#### Réponse de la Municipalité

**Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale :** – L'arrivée en Suisse d'une offre prête à consommer et à bas prix a induit une hausse de l'usage du crack. Actuellement, le produit est disponible à bas prix et d'une pureté élevée. Plusieurs villes suisses sont ainsi confrontées à une augmentation de la consommation en rue et mettent le dispositif sous pression. Actuellement, les Lausannoises et Lausannois qui consomment de la cocaïne sont encore majoritairement à cuisiner leur produit eux-mêmes et elles-mêmes. Le marché du crack, en tant que cailloux tout prêts et vendus à pas prix n'existent pas à Lausanne. Toutefois, dans l'idée d'anticiper au mieux, la Municipalité est en contact étroit avec ses partenaires de terrain pour avoir une veille active de la situation.

#### Question

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Et enfin, s'agissant de la consommation de drogue dite populaire,

la Municipalité entend-elle intégrer dans son projet pilote la distribution contrôlée de cocaïne, comme vient de le décider le Conseil de Ville de Berne le 7 juin 2023, dans le but de prévenir et diminuer les risques liés à ces consommations, également à risque ?

#### Réponse de la Municipalité

**Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale** : – La Municipalité ne va pas inclure dans son projet pilote dont il est question ici, un volet visant une distribution contrôlée de la cocaïne. D'ailleurs, à ce jour, aucun projet concret de ce type n'existe en Suisse. Il s'agit pour l'heure de lancer une réflexion sur les réponses à apporter face à l'augmentation de la consommation de cocaïne et de crack en particulier. La Ville de Lausanne suit ces réflexions au sein d'un groupe informel lancé par les villes suisses, aussi alémaniques, confrontées à ce problème.

**Le président** : – Monsieur l'interpellateur, est-ce que vous avez quelque chose à rajouter ? Je vous laisse déposer éventuellement vos résolutions, si vous en avez.

**M. Pierre Conscience (EàG)** : – Je remercie la Municipalité pour ses réponses et pour ses riches éclaircissements sur cette problématique importante. Je réagirai à quelques éléments des réponses qui nous ont été fournies. Pour rebondir directement sur la dernière réponse sur l'opportunité ou non de participer à un projet de distribution contrôlée de cocaïne, je partage ma déception de la réponse de la Municipalité tant il m'apparaît évident et à la lecture des experts et chercheurs dans ce domaine et dans le domaine des addictions, évident que dans la politique de réduction des risques, un des incontournables est de justement pouvoir assurer un service de distribution contrôlée.

Ce service de distribution contrôlée facilite la prise de contact avec les personnes toxicos dépendantes et facilite aussi une prise en charge et un travail de prévention qui est rendu beaucoup plus difficile dès lors que ce type de dispositif n'est pas mis sur pied. Et il s'agit aussi de dispositifs de projets qui sont potentiellement à même d'être beaucoup plus efficaces pour lutter contre le trafic illégal que ne l'est l'outil de la répression. J'en viens à la question de la police et de la question de la répression parce que finalement c'est le point sur lequel, je pense, nous aurons des désaccords à discuter ce soir. Je salue la plupart des mesures qui ont été présentées ce soir par la Municipalité ou rappelées ce soir par la Municipalité en termes d'encadrement sociosanitaire des problématiques liées aux addictions et aux toxicodépendances et loin de moi l'idée de penser que la police n'a rien à faire dans cette affaire vraiment pas. La police a un rôle à jouer, elle a un rôle à jouer déjà dans la lutte contre le trafic de drogue à des sphères beaucoup plus élevées que celle du deal de rue et elle a un rôle à jouer dans le contact avec la population c'est certain. Mais deux points vraiment pour moi doivent être discutés.

Premièrement c'est l'idée qu'en fait la police va jouer un rôle de contact avec la population pour désenrayer certaines situations. Alors je ne doute pas des grandes compétences humaines de nos agents et agentes de police pour faire ce travail qu'on pourrait qualifier de médiation au sein de l'espace public, certes. Mais enfin il y a des professionnels qui sont formés pour ces questions là, spécifiquement, et qui ont le gros avantage dans des situations qui peuvent parfois mettre en contact des personnes fortement crispées les uns contre les autres, qui ont le gros avantage de ne pas porter cet uniforme qui peut être très marquant et très clivant pour entamer une discussion dont le but soit d'apaiser le climat dans l'espace public. Et de ce point de vue je trouverais bien préférable que ces équipes sociales de rue que vous avez évoquées dans votre réponse à ma question 6 soient beaucoup plus fortement développées et viennent en partie se substituer à la mission que vous donnez aux agents de police dans l'espace public.

Quant au deuxième aspect de la mission de la police qui est d'interpeller les personnes qui commettent des infractions, c'est bien leur mission et Dieu merci qu'elles sont là pour ça, il faut voir quand même la situation particulière de la problématique de la consommation de drogue à ciel ouvert. Cette problématique-là, si vous souhaitez y répondre en faisant une politique de harcèlement systématique du petit deal de rue, vous allez déplacer le problème dans d'autres rues, vous allez l'éloigner dans des zones qui sont moins contrôlées, moins surveillées, mais vous n'allez jamais atteindre ni le niveau de consommation ni le niveau de distribution dans l'espace public. Ou alors vous le déplacez de l'espace public au cache d'escalier, des caches d'escalier aux arrêts de bus, des arrêts de bus à l'intérieur des bus, etc. Et c'est une course qui est sans fin et qui nous éloigne de la résolution du problème. Pour ces raisons-là, je vais déposer 3 résolutions au Conseil communal.

### Résolution 1 Pierre Conscience

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité garantisse, en concertation avec les professionnel-le-s du secteur, des horaires plus étendus pour le futur Espace de consommation sécurisée de la Riponne, de sorte à répondre aux besoins des personnes toxicodépendantes, le matin et en soirée

### Résolution 2 Pierre Conscience

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité assure la mise à disposition de locaux visant à permettre l'accueil des personnes toxicodépendantes, avant et après leurs consommations au sein du futur ECS de la Riponne.

### Résolution 3 Pierre Conscience

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité privilégie une réponse sociosanitaire à la problématique de la consommation de drogues à ciel ouvert, plutôt qu'une réponse policière, par exemple en renforçant la présence de travailleurs-euses sociaux-ales sur le terrain, ou encore en allouant des moyens supplémentaires aux programmes de réinsertion tels que celui proposé par le dispositif Macadam de la fondation Mère Sofia.

La discussion est ouverte

**Mme Anouck Saugy (PLR) :** – Merci à monsieur Conscience pour l'interpellation urgente qui est traitée ce soir. Merci à la Municipalité pour ses réponses. Je crois qu'il y a une chose à laquelle tous les groupes politiques présents ce soir sont d'accord, c'est la crise sanitaire que nous vivons depuis de nombreux mois à Lausanne suite à la recrudescence des toxicomanes et de leurs incivilités à Lausanne. A titre personnel, et je n'ai pas peur de le dire, je ne reconnais plus la ville dans laquelle je vis depuis 30 ans. C'est du jamais vu.

Alors, M. Conscience, vous avez beaucoup parlé d'encadrement, de services de distribution. Mme Moeschler, vous avez parlé plusieurs fois du vivre ensemble, mais finalement, vous avez tous les deux relativement peu, voire pas, parlé en termes concrets des riverains du quartier de la Riponne ou tout simplement des Lausannois qui subissent la situation. Qu'en est-il de la population, celle qui vit à Lausanne, celle qui paye des impôts à Lausanne et celle qui subit contre son gré la dégradation, parce qu'il n'y a pas d'autre mot, de son quotidien en raison de la situation actuelle ? On ne peut plus aujourd'hui se balader ou se déplacer dans l'hypercentre lausannois sans tomber nez à nez avec un toxicomane qui consomme, et cela à n'importe quelle heure de la journée. C'est une situation qui est profondément tragique, alors j'en suis entièrement d'accord avec vous.

En revanche, je suis régulièrement en contact avec des habitants du quartier de la Riponne qui se sentent aujourd'hui profondément démunis par la situation et abandonnés par la Ville. Et c'est pas faute de leur part d'avoir alerté de nombreuses fois les autorités. Madame Moeschler, vous semblez dire que des discussions étaient entreprises avec les riverains, mais alors, comment expliquez-vous que ces mêmes riverains n'aient même pas reçu un courrier les informant d'ouverture du nouvel espace de consommation, ou ne connaissent même pas le numéro de la ligne téléphonique de soutien qui a été mise en place ? Alors, les plus chanceux déménagent, quittent le centre de Lausanne, voire quittent Lausanne, et puis les autres, ils rentrent chez eux chaque jour avec une boule au ventre. Je vais vous lire un message que j'ai reçu de la part de quelqu'un qui habite à La Palud aujourd'hui. C'est un peu trash, mais c'est la réalité. Le quotidien des habitants de La Palud, c'est voir un jeune se piquer dans le cou en regardant son reflet dans la vitrine d'un commerce, tandis qu'un enfant sort d'un magasin de jouets.

Chers et chers collègues, c'est là où nous en sommes aujourd'hui. Alors, il ne s'agit pas de remettre en cause toutes les démarches qui ont été entreprises par la Ville pour accompagner ces toxicomanes. Dans ce cadre-là, on peut souligner la task force policière qui a été mise en place depuis la rentrée. Il ne s'agit pas non plus de remettre en cause un éventuel élargissement des horaires d'ouverture de l'espace d'injection, mais il s'agit aussi et surtout de se préoccuper des personnes qui habitent Lausanne. Et c'est dans ce cadre-là que le groupe PLR vous propose ce soir deux résolutions. La première que je vais vous lire, qui consiste tout d'abord à tenir informé le voisinage et surtout à les écouter. Pour une Ville qui s'autoproclame reine de la participation citoyenne, on constate aujourd'hui que les habitants, les entreprises, les commerçants et j'en passe du quartier de la Riponne et des alentours ne sont même pas au courant ou informés des

démarches qui ont été entreprises par la Ville. Et c'est pour ces raisons que je propose les résolutions PLR suivantes :

#### Résolution 1 Anouck Saugy

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité informe par courrier les habitants, les commerçants, les entreprises ainsi que toutes autres personnes et établissements concernés du quartier de la Riponne et des alentours des mesures mises en place pour lutter contre les comportements asociaux des toxicomanes dans l'espace public, respectivement leur indique le numéro de la ligne de soutien en vigueur. Le cas échéant, qu'elle organise proactivement une séance d'information en présence des Municipaux pour répondre aux questions de la population.

#### Résolution 2 Anouck Saugy

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne contact avec les cantons, respectivement les communes de domicile des toxicomanes présents à la Riponne et aux alentours en vue de coordonner leurs actions sociales et sanitaires.

**Mme Anouck Saugy (PLR) :** – Dans ce cadre là, la Ville de Lausanne, j'estime, n'a pas à assumer aujourd'hui seule les toxicomanes qui qui sont présents sur son territoire. Pour le groupe PLR, il est essentiel que la Ville prenne contact avec les autres cantons et les communes de domicile de ces personnes pour coordonner le travail effectué par les différents services sociaux impliqués, notamment en matière d'accompagnement psychologique ou de rente, A.I., par exemple. Ensuite, et pour terminer,

M. Conscience, vous avez parlé de trois résolutions. La première s'agissant des horaires élargis, je parle en mon nom, mais je pense que le groupe PLR la soutiendra. La seconde, je suis moins d'accord avec vous de fournir des locaux supplémentaires en plus du local d'injection qu'on fournit déjà actuellement. Enfin, je laisserai le groupe PLR, l'avis des conseillers communaux à ce sujet-là. Et enfin, la dernière, s'agissant de la répression, le groupe PLR, naturellement, la refusera. Voilà. Chers et chères collègues, je vous remercie pour votre attention. J'espère sincèrement pouvoir compter sur votre soutien pour les deux résolutions PLR que nous présentons ce soir.

**Le président :** – Nous avons donc cinq résolutions. J'ouvre le débat sur l'interpellation et les cinq résolutions, et je donne la parole à madame Romane Benvenuti.

**Mme Romane Benvenuti (Les Verts) :** – Je remercie tout d'abord l'interpellateur pour ses questions et son interpellation ce soir, qui nous permet d'aborder cette problématique devant ce Conseil, ainsi que la Municipalité pour ses réponses à l'interpellation. Nous partageons les analyses et inquiétudes de l'interpellateur concernant la dégradation de la situation sociosanitaire des personnes en situation toxicodépendante à la place de la Riponne, ainsi que l'évolution de la situation qui semble se dessiner dans le paysage lausannois. Ce serait à ce titre assez fort regrettable d'arriver, comme vous l'avez déjà mentionné, à une situation semblable à celle de Genève où les utilisateurs de crack qui ont tout simplement été chassés de cet espace de consommation sécurisé.

Donc c'est vraiment essentiel de pouvoir, justement, comme vous l'avez bien rappelé, anticiper ces besoins et puis essayer de les intégrer pour que ces consommateurs soient vraiment pleinement considérés dans cette antenne de l'espace de consommation sécurisé. Il s'agit également, selon nous, davantage de répondre à cette situation en abordant un angle sociosanitaire, donc vraiment d'accompagner ces personnes avec, comme la Municipalité le fait déjà, justement, des équipes de rue, des travailleurs de rue sociale qui sont vraiment formés dans le domaine et qui ont pleinement la capacité d'aider ces personnes qui sont en situation de difficulté, et moins cet aspect répressif. On voit moins l'utilité que peut avoir la police dans ces situations-là. Ça a été aussi rappelé par la Municipale qu'en 2018, le problème n'avait été que repoussé. et que donc ça montre bien la nécessité de plus davantage accompagner ces personnes que d'utiliser l'axe répressif.

On s'accorde quand même également sur la nécessité que la population soit informée. Alors, je ne partage à titre personnel pas l'analyse et les propos qui ont été évoqués par Anouck Saugy, j'ai l'impression qu'il y a quand même une certaine dramatisation de la situation qui peut aussi être entretenue par les médias. Et puis c'est pour ça que l'on considère que c'est important que la Municipalité puisse apporter son point de vue, renseigner la population sur ce qui est fait, sur concrètement ce que signifie la condition que c'est d'être en situation de toxicodépendance. Donc

c'est pour ça que je vous propose une résolution qui va dans ce sens-là, donc qui n'est pas exactement formulée de la même manière qu'Anouck Saugy, mais qui va dans le sens d'une meilleure information à la population.

## Résolution Benvenuti

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité informe régulièrement la population lausannoise quant aux dispositifs qu'elle compte mettre en oeuvre afin d'améliorer la situation sociosanitaire des personnes toxicos dépendantes - en particulier celles et ceux fréquentant la place de la Riponne et ses environs - et informe la population quant aux moyens d'action dont elle dispose lorsqu'elle est confrontée à des situations de détresse sociale (ligne téléphonique, numéros utiles, site internet, etc.).

**Le président** : – Le débat continue sur l'interpellation et les 6 résolutions.

**M. Valentin Christe (UDC)** : – Acte suivant de ce débat autour de la toxicomanie et du deal de rue répété à Lausanne, force est de constater que la situation n'a pas franchement évolué pour le mieux depuis le débat que nous avons eu en urgence lors de l'annonce abrupte par la Municipalité, pour le dire gentiment, de l'ouverture du local d'injection bis, cette fois-ci à la Riponne, c'était à la fin du mois de mars ou au début du mois d'avril, je ne sais plus exactement. Quoi qu'il en soit, force est de constater que la situation, comme je le disais, ne s'est pas franchement améliorée, et je rejoins le constat qui a été fait par Mme Saugy et qu'à vrai dire, je crois, quiconque dispose d'une paire d'yeux et d'une paire d'oreilles dans cette ville peut faire en se baladant un peu au centre-ville, à savoir que la situation est, il faut le dire, déplorable.

Je crois qu'on est en train de vivre notre propre Letten ou Platzspitz, mais avec un certain nombre d'années de retard sur Zurich. Et c'est franchement déplorable d'en arriver là. Alors monsieur Conscience nous a parlé du problème qui consiste à répéter une méthode qui n'a pas connu de résultat probant, forcée de constater que la sienne c'est le déni encore et toujours. Il nous a une fois de plus parlé de sentiments d'insécurité, donc je constate que les euphémismes ont toujours bien leur place dans la rhétorique politique du groupe Ensemble à Gauche. C'est un peu dommage. Je crois qu'il y a un point sur lequel nous pouvons être à peu près tous d'accord, y compris en ce qui me concerne avec l'interpellateur c'est évidemment la question des inquiétudes, là, encore une fois, le terme est pudique, des riverains, des quartiers concernés. Et ça commence à faire beaucoup de monde parce que le phénomène, il faut bien le reconnaître, prend de l'ampleur.

Et je crois que contrairement à ce que prétend l'interpellateur, s'il ne le prétend pas directement, du moins, c'est ce qui ressort assez explicitement de son propos, l'un des problèmes majeurs dans cette affaire, Mesdames et Messieurs, c'est la disponibilité du produit. Tant qu'on arrivera à se procurer aussi facilement de la drogue dans des quantités aussi abondantes pour abreuver tout le marché lausannois, avec autant d'aisance dans cette ville, eh bien, on n'arrivera pas à endiguer et à juguler ce problème. Donc, dans ce sens-là, le groupe UDC accueille favorablement l'annonce qui vient d'être faite par madame la municipale Moeschler, savoir la pérennisation prochaine de ce qu'on a appelé la « task force » d'une quarantaine d'agents et pourquoi pas de ces patrouilles mixtes qui vont être poursuivies.

Un des autres problèmes majeurs qu'on a dans cette affaire, évidemment, c'est le sentiment, alors non pas d'insécurité, comme l'ont dit certains, mais bien d'impunité. Aujourd'hui, de fait, il n'y a aucune conséquence. Si vous dealez de la drogue au centre-ville de Lausanne ou même si vous en consommez dans l'espace public ? La réponse doit passer par plusieurs axes. Le premier, c'est évidemment le renvoi systématique des étrangers criminels, qui a été, je le rappelle quand même, voulu par le peuple et les cantons en 2010, je sais, ça fait un certain temps, mais tout de même, et qui a été bien évidemment saboté par le centre gauche au Parlement fédéral. C'est la conclusion d'accord de réadmission avec les pays d'où proviennent les personnes qui s'adonnent au deal de drogue dans les rues. Je n'ai pas besoin non plus de vous rappeler qui s'est opposé à ça au Parlement fédéral, l'UDC à l'époque avait proposé de faire pression sur les pays concernés qui ne voulaient pas reprendre leurs ressortissants par le biais des aides financières généreuses que le contribuable suisse verse chaque année à un certain nombre de ces pays. Encore une fois, je n'ai pas besoin de vous rappeler qui s'est opposé à ça. Et puis évidemment le durcissement et la systématisation de la répression sur le plan pénal. Je crois que là aussi, par pudeur, on n'abordera pas les questions de savoir qui s'y est à peu près systématiquement opposé.

Alors on entend bien que la réduction des risques passe par la politique de l'antenne, comme on l'a appelée, de l'espace de consommation sécurisée. On peut peut-être l'entendre. Le problème c'est qu'il faut bien constater que l'espace de consommation sécurisée du Valon ne trouve pas suffisamment son public, si tant est qu'on puisse le dire comme ça, mais c'est à peu près en ces termes là que Unisanté dans son audit le dit, puisqu'elle nous explique que l'objectif de consommateurs quotidiens, c'est assez étonnant comme terminologie, mais quoi qu'il en soit n'a pas été atteint. Donc force est de constater que quelque part l'ECS du Valon qu'on nous avait vendu il y a un certain nombre d'années en arrière, je crois que c'était en 2016, si je me souviens bien, comme la solution, ou du moins une bonne partie de la solution n'a pas trouvé son public.

Donc dans ce sens-là, le groupe UDC va vous soumettre une première résolution que je n'ai pas encore eu le temps d'envoyer à notre secrétaire, mais que je ferai sitôt ma prise de parole terminée, qui se libelle de la manière suivante.

#### Résolution 1 Christe

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité garantisse, dans la durée, une présence policière accrue dans les secteurs particulièrement concernés par le deal de rue et la consommation de stupéfiants dans l'espace public, en particulier aux alentours des établissements publics.

**M. Valentin Christe (UDC) :** – Force est de constater, la Municipalité, quelque part, en a fait l'aveu tacite ou implicite elle-même avec son projet en urgence qui a été mené au début de cette année, force est de constater que l'ECS du Vallon n'a pas trouvé son public ou ne répond pas à ce à quoi il était censé répondre, puisqu'il est mal situé, il faut bien le dire, et qu'il n'est pas au plus proche du problème. Et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle la Municipalité le disait d'ailleurs assez explicitement, ce local n'a pas réussi à attirer les personnes désireuses de consommer jusque dans ses murs. Donc puisqu'on ouvre une "antenne" au centre-ville, eh bien faisons la démarche jusqu'au bout, mettons un local d'injection avec tout l'encadrement sécuritaire et sociosanitaire qui va avec, mais j'insiste sur le mot sécuritaire, évidemment, autour de ce local et expérimentons pour voir si ça fonctionne mieux, forcés de constater qu'en tout cas, l'expérience du Vallon n'est pas concluante, donc quelque part, puisqu'il paraît que lorsqu'on répète sans cesse les mêmes démarches, encore, monsieur Conscience, on a constaté que ça ne fonctionnait pas, c'est l'occasion de tester autre chose. Et puis la deuxième résolution, alors elle peut vous paraître un peu relever de la surabondance, mais nous proposons une deuxième résolution qui va se libeller de la manière suivante.

#### Résolution 2 Christe

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité ferme l'ECS du Vallon et consacre les moyens qui lui sont alloués à l'extension des horaires d'ouverture de l'antenne de la Riponne.

**M. Valentin Christe (UDC) :** – Pour ce qui est des autres résolutions qui nous ont été soumises, nous sommes disposés à soutenir la résolution de notre collègue Conscience moyennant, évidemment, un soutien à la nôtre. Vous aurez bien compris que les deux démarches vont de pair. Quant à la deuxième, nous sommes un peu partagés. Quant à la troisième, nous la refuserons.

**Le président :** – Le débat est donc ouvert sur l'interprétation et les huit résolutions qui ont été déposées.

**M. Louis Dana (Soc.) :** – Je remercie tout d'abord M. Conscience pour la rédaction de son interpellation. Je remercie la Municipalité pour ses réponses. M. Conscience, je pense qu'on partage vraiment quelque chose, vous et moi, c'est que le plus important, c'est de préserver l'intégrité physique, c'est de préserver la santé, c'est de préserver la vie de la population toxicomane. Là-dessus, je pense qu'on est parfaitement d'accord. Je pense aussi que l'ouverture de l'espace de consommation sécurisé concrétisait un des piliers de la politique, de ces fameux quatre piliers qui sont apparus au début des années 90 en Suisse, et qu'on peut aussi dire que la Municipalité, alors ça avait fait grand débat lors de la discussion sur l'ouverture de cet espace de consommation sécurisée de la Riponne, mais nous l'avions dit, vous l'aviez dit, Monsieur Conscience, l'ouverture de l'espace de consommation sécurisée de la Riponne, sans forcément passer par le Conseil communal, en tout cas dans un premier temps, était une preuve de sagesse et de courage de la Municipalité, qui a justement vu qu'il y avait une situation qui se dégradait en Ville par rapport à la prise de produits stupéfiants.

Vous parlez, Monsieur Conscience, de très nombreux échecs au niveau cantonal, au niveau fédéral, mais moi j'irais même plus loin. Je pense que la politique de la drogue dans le monde, depuis les années 60, est globalement un échec, et on peut en parler. Et je pense que là aussi, on partagera de nombreux constats. Nous et d'autres, les spécialistes aussi des addictions partagent ces constats qu'on a fait beaucoup d'erreurs et pas seulement sur ce continent, les erreurs ont été très largement faites aux prémices dans la lutte contre la drogue aux États-Unis. C'est quelque chose qui a influencé toute la politique de la drogue sur notre continent par la suite. Mais comme je vous l'ai dit, je pense que la Municipalité et le groupe socialiste avec est attaché à la politique des quatre piliers. Je vous l'ai dit, la principale préoccupation, ça doit être évidemment la santé et la vie. On est d'accord là-dessus. Mais du moment qu'on entre dans une pratique d'éprouver ces quatre piliers pour contrer ou en tout cas pour accompagner une population souffrante, une population toxicomane, eh bien je pense qu'il est aussi essentiel que la police fasse son rôle.

Et d'ailleurs, nous l'avions dit lorsque nous avons évoqué cette thématique assez longuement d'ailleurs, j'avais un petit peu chatouillé monsieur le municipal Hildebrandt parce qu'il était présent à la conférence de presse d'ouverture de l'ECS, mais je pense que la police a son rôle à jouer dans la politique des quatre piliers. C'est d'ailleurs le quatrième, c'est peut-être le dernier, mais il est là et je pense qu'on doit l'utiliser à bon escient. Vous le savez très bien, Monsieur Conscience, la Police de Lausanne va faire de la présence en rue, elle ne va pas tellement faire de répression. Vous avez été membre de la Commission de gestion, vous avez peut-être eu l'occasion de faire des tours avec une police qui est spécialisée dans le contact avec la population toxicomane. Ce n'est évidemment pas, et ça je partage évidemment votre avis, la première instance, le premier personnel qui doit être au contact d'une population toxicomane, mais disons, elle doit aussi faire partie du dispositif. Et en ce sens, ce qu'on apprend, ou ce qu'on a appris, disons, très dernièrement, le fait qu'il y ait des patrouilles mixtes entre les correspondants de nuit, entre des travailleurs sociaux hors les murs, entre d'autres travailleurs sociaux et entre la police, je pense que c'est plutôt un bon point.

D'ailleurs, vous parlez avec beaucoup de monde, M. Conscience, donc peut-être que vous parlez aussi avec des travailleurs sociaux, vous savez, comme moi, que les travailleurs sociaux, lorsqu'il faut, parce que parfois, il faut faire un petit peu de répression, c'est essentiel, mais lorsqu'il faut faire de la répression, les travailleurs sociaux ou les correspondants de nuit n'ont pas envie de le faire. Et donc, le fait que différents services échangent sur ces pratiques, c'est plutôt une bonne chose. Sur la situation qui a changé, on peut y revenir. Evidemment que la situation a beaucoup évolué. On en a parlé avant sur la présence de nouvelles drogues. Et d'ailleurs, on ne va pas forcément vers le mieux sur les nouvelles drogues qu'on voit arriver, aussi depuis les Etats-Unis, mais disons, il faut être prêt à une situation qui devrait être encadrée d'une manière peut-être... C'est quelque chose d'évolutif aussi, l'accompagnement des personnes toxicomanes. Mais la police a son rôle à jouer.

Alors, je partage très peu des propos qui ont été prononcés par Mme Saugy, mais effectivement, vous parlez avec des gens qui habitent dans le quartier de la Riponne, ils ont évidemment envie d'avoir, on l'avait dit la dernière fois, un quartier qui est très intéressant. On ne va peut-être pas refaire tout le débat là-dessus, mais il y a peut-être un besoin de voir de la police pas forcément une répression énorme, mais il a y peut-être un besoin de police.

Sur les résolutions, il y en a tellement je ne sais pas vraiment par où je vais commencer. Mais je vais commencer par M. Christe parce que c'était les dernières donc je m'en rappelle le mieux. Vous comparez, M. Christ, la situation zurichoise de la fin des années 80 et du début des années 90 avec ce qui se passe à Lausanne. Ça n'a franchement rien à voir. Ce qui se passe à la Riponne, on doit en parler, mais ça n'a franchement rien à voir avec ce qui se passait à Zurich au début des années 90. Et puis, juste lorsque j'entends un représentant de l'UDC qui parle d'accompagnement ou de répression, disons pour le coup, des drogues, avec ce qu'on entend de certains membres éminents de votre parti qui sont pour la libéralisation de toutes les drogues, mais pour arrêter toute forme d'encadrement social aux personnes toxicomanes, je trouve que vos propos tombent un peu dans le vide. Mais donc, sur les résolutions de M. Christe, évidemment que nous n'accepterons pas la résolution de la fermeture du Vallon parce que quand vous parlez d'un espace qui est complètement déserté, il y avait le Covid. Aujourd'hui, il semblerait que l'ECS ait quand même beaucoup plus de visiteurs et, évidemment, qu'on peut réévaluer les choses par la suite, mais l'ECS du Vallon ne doit évidemment pas être fermé dans l'immédiat.

Sur la deuxième résolution de M. Christ, nous la refuserons également. Sur la résolution de nos collègues des Verts, nous l'accepterons, parce qu'évidemment que la population a été informée de

tout ce qui allait être fait, je n'ai pas les mêmes informations que Mme Saugy, loin de là. Il semblerait qu'un courrier ait été envoyé. Voilà, j'ai même une date à vous donner. Si vous me la demandez, je vous montrerai le courrier, Mme Saugy. Donc nous accepterons quand même la résolution des Verts. Nous pourrions accepter celle du PLR, même si les termes utilisés ne sont pas très glorieux, je trouve, mais nous pourrions éventuellement l'accepter. Pour les deux résolutions d'Ensemble à Gauche, nous accepterons les deux premières, et la troisième, dans le même cadre que je vous ai parlé avant, monsieur Conscience, nous la refuserons parce qu'à notre sens, une présence policière est nécessaire dans le dispositif complet qui doit être formé pour encadrer les personnes toxicomanes.

**Mme Alice Girardet (Les Verts) :** – Dans le cadre de ce débat, je voulais encore ajouter que je trouve important que nous prenions garde à ne pas glisser vers un réflexe dangereux qui serait de vouloir invisibiliser la toxicomanie, et notamment celle qui est aujourd'hui existante sur la place de la Riponne, et qui est particulièrement difficile. Certes, prendre conscience que de telles situations de vie existent est pour nous toutes et tous difficile à accepter et probablement un choc pour beaucoup d'entre nous, mais c'est une réalité, et vouloir cacher la misère, la souffrance ou la maladie ne résoudra pas le problème et pourrait nous faire oublier que les personnes toxicodépendantes concernées par cette interpellation urgente sont des membres à part entière de notre société et de notre ville.

Quoiqu'il en ait été dit dans certaines interventions, on ne peut à mon sens opposer la population lausannoise aux personnes toxicodépendantes qui consomment sur l'espace public, qui font également partie de la population. Cela dit, je suis soulagée d'avoir entendu les réponses de madame la Municipale Moeschler aux questions 5 et 6 qui nous informent de l'orientation prise par la Municipalité pour que les mesures à prendre favorisent le dialogue et le vivre ensemble dans l'espace public. En particulier si un soutien accru est alloué à l'animation socioculturelle de la place de la Riponne, j'espère vraiment et sincèrement qu'elle favorisera le dialogue et la compréhension mutuelle entre toutes les personnes usagères de la place et de la ville, y compris les enfants, afin que nos éventuels réflexes de rejet puissent être accompagnés et atténués.

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Réagir en quelques mots aux interventions qui ont eu lieu dans ce débat. Premièrement, m'associer aux propos qui viennent d'être tenus, c'est précisément l'intention de cette interpellation que je cherchais à prendre ce problème comme un problème de Lausannois et de Lausannoises qui concerne tous les Lausannois et toutes les Lausannoises, pas seulement comme une nuisance, mais aussi par empathie humaine pour les premières personnes qui souffrent de cette situation, comme vous l'avez très bien expliqué.

Madame Saugy, vous avez commencé votre intervention en parlant de crise sanitaire. J'ai cru, peut-être étais-je naïf, que vous alliez justement faire un lien entre la recrudescence de la consommation de drogues à ciel ouvert comme d'une conséquence de la crise sanitaire du Covid-19, elle-même ayant engendré une recrudescence de la précarité, de l'extrême pauvreté, mais aussi des problèmes de santé mentale, de santé psychique chez nos jeunes, qui sont des facteurs prépondérants, déterminants dans la chute des personnes dans la toxicodépendance et dans la toxicodépendance grave. Dommage que vous ne souhaitiez pas faire ce lien. Vous m'accusez de ne pas avoir parlé en des termes concrets des riverains de la Riponne, mais précisément, c'est ce que j'ai essayé de faire et pour cause de le faire en essayant de l'aborder sous des problèmes concrets. Mais vous, vous rapportez dans un storytelling les propos qu'on vous a dit, vous êtes très à l'écoute des citoyens et des citoyennes, et votre réponse à vous, c'est quoi ? C'est d'informer des mesures qui sont faites contre les comportements asociaux ou antisociaux de ces personnes, et puis l'autre, il faut voir où ils habitent, qu'on les renvoie à leur administration communale ou cantonale. Bonjour les propositions, madame Saugy.

Tout ça peut déranger, tout ça, je suis parfaitement conscient, je passe tous les jours sur cette place, c'est là où j'y passe l'essentiel de ma vie sociale, J'ai fait mon storytelling à moi aussi. J'y passe tous les jours pour aller au travail. Je suis conscient de ces problèmes. Mais à part de se scandaliser de ces comportements qui scandalisent la majorité, c'est bien normal, de nos citoyennes et de nos citoyens, quelles solutions on apporte ? On ne les déplacera pas, ces gens. On ne les fera pas changer de comportement du jour au lendemain, on les sortira pas de leur toxicodépendance du jour au lendemain. Donc la question qui se pose maintenant, c'est quelles mesures concrètes ? C'est ça, l'ECS. C'est ça, une réponse sociale plutôt qu'une réponse répressive. Votre réponse répressive ou bien le fait d'alerter, de rassurer. Vous allez peut-être rassurer un petit moment la

population, mais une fois que vous l'aurez fait, vous n'aurez réglé aucun problème et donc elle sera de nouveau en colère, de nouveau insatisfaite. Et si vous gagnez une majorité sur cette base électorale là, vous la reperdez aussi vite.

Monsieur Christe, trouvez-moi un cas où l'action sur la disponibilité du produit a eu un effet sur la consommation. Vous savez que ça n'existe pas. La solution à la consommation de drogue n'est jamais dans la répression de sa distribution. Les alternatives sont toujours trouvées, des solutions sont toujours trouvées par les personnes toxicodépendantes. C'est bien leur caractéristique, c'est de tout faire pour parvenir à la satisfaction de ce besoin qui est devenu un besoin vital dans leur situation de toxicodépendance. C'est ça, la politique de réduction des risques. C'est pallier aux besoins les plus urgents, les besoins vitaux de personnes dans l'extrême précarité. Et d'ailleurs, c'est de là que vient le terme de bas seuil, baisser le seuil d'accessibilité pour les prestations ces catégories de personnes là, entre autres, parce que ce n'est pas qu'à elles que ça s'adresse. Donc c'est des réponses concrètes qu'il faut apporter. Oui, à ce que la police joue son rôle ? Certes. La question est encore de le déterminer ce rôle, monsieur Dana. Oui, la répression est un pilier de la politique fédérale, mais c'est justement ce pilier là qui pose le plus de problèmes aux professionnels, vous le savez très bien, qui pose le plus de problèmes aux professionnels pour faire face à ces problématiques de toxicodépendance et de nuisance et rarement une réponse, la répression. C'est une réponse de bout de course et vous le savez. Donc le rôle de la police dans cette zone, c'est bien ce qui a été rappelé, c'est de déstabiliser, entre autres, mais de déstabiliser le trafic. J'estime que cette mission-là, dans ce contexte-là, a un effet néfaste sur l'équilibre à trouver dans cette situation.

Chers collègues, l'équilibre ne sera jamais trouvé dans l'objectif d'éradiquer la consommation dans l'espace public. Cette solution-là, à l'échelle d'une ville, n'existe pas. Il faudrait pour ça s'attaquer aux problèmes beaucoup plus généraux que j'ai exposés en introduction. C'est pour ça qu'il faut prioriser les mesures concrètes que nous cherchons à mettre en avant dans notre résolution. Une fois que j'ai dit ça, il ne me reste qu'à dire que le groupe Ensemble à Gauche refusera évidemment les résolutions qui ont été proposées par la droite de cet hémicycle, et nous associons bien volontiers à celles qui ont été proposées par notre collègue Romane Benvenuti.

**Mme Anouck Saugy (PLR) :** – Je me permets de reprendre la parole pour réagir aux différents propos qui ont été tenus dans ce Conseil ce soir. Tout d'abord à M. Dana, qui fait mention d'un soi-disant courrier qui a été envoyé. Alors effectivement, M. Dana, j'ai une photo sur mon téléphone de l'invitation à la séance d'information qui a été envoyée aux habitants du quartier. Alors c'est pas formellement un courrier, puisque c'est une invitation à une séance d'information qui s'est tenue la veille de Vendredi Saint, donc le 6 avril 2023, en pleines vacances scolaires, un flyer, c'est tout au plus ce qu'on peut dire, a été envoyé aux habitants qui ont été informés même pas vingt-quatre heures avant la tenue de cette séance d'information. Je n'appelle pas ça un courrier aux habitants du quartier, les informant réellement ou un ou plusieurs courriers, j'ai le même.

Monsieur Conscience, on se montre nos téléphones. Donc je ne suis pas particulièrement d'accord avec vous sur le fait qu'un vrai courrier ou plusieurs courriers auraient pu être envoyés entre-temps aux habitants de la population. Ensuite, je ne comprends pas vraiment, et ça je le dis tant aux Verts qu'à monsieur Conscience qu'aux socialistes, pourquoi vous ne tenez pas à soutenir la résolution que j'ai rédigée ? Sincèrement, c'est une paraphrase finalement de ce qu'a dit madame Benvenuti après moi, et vraiment c'est uniquement parce que c'est une résolution qui vient de la droite que vous ne souhaitez pas la soutenir et je trouve ça profondément détestable. Enfin, Madame Benvenuti, ce n'est pas parce que la réalité ne va pas dans le sens de l'idéal des Verts lausannois que ce sont systématiquement les médias qui accentuent le problème. Je pense qu'il s'agit purement et simplement de la réalité des habitants et des habitantes du quartier. Je vous invite à prendre plus que quelques minutes sur ce trajet entre la Palud et la Riponne.

Et puis enfin, tout ça pour vous dire que le groupe PLR soutiendra la première résolution UDC, mais pas la seconde, dans la mesure où on attend quand même ce préavis qui nous a été promis par Mme Moeschler dans le cadre d'un bilan qui sera déposé à la suite de deux ans, je ne me rappelle plus, de ce nouvel espace de consommation.

**M. Johann Dupuis (EàG) :** – Je ne vais pas rajouter grand-chose aux excellents propos qu'a tenu jusqu'ici, M. Conscience, mais juste, une fois n'est pas coutume, faire mon vieux singe dans l'hémicycle. Il y a une personne, ce soir, qui devrait particulièrement s'exprimer, c'est M. Hildbrand.

Pourquoi, M. Hildbrand ? Je sais que vous n'êtes que représentant de la Municipalité, mais actuellement, vous êtes le responsable de la police. Et vous vous rappelez certainement, M. Hildbrand, vous êtes une espèce en voie de disparition dans ce plénum, puisque Mme Moeschler n'était pas là à l'époque de l'affaire Melgar, mais vous étiez déjà. Et à l'époque de l'affaire Melgar, je ne sais pas si un rappel nécessaire, mais peut-être que ça l'est, en 2018, un artiste établi dans le quartier de Saint-Roch avait voulu dénoncer avec force le deal de rue présent excessivement, selon lui, dans les rues avoisinant son logement et créant un danger, selon lui, pour les jeunes principalement. Il avait réussi à créer un effet médiatique autour de ce phénomène, un effet médiatique qui avait eu le bénéfice, je dois dire, de faire agir immédiatement le législatif de cette ville ainsi que l'exécutif.

Mais la réponse qu'avait alors apporté l'exécutif de cette ville, cette réponse avait été majoritairement donnée par M. Hildbrand, par le biais de la police, et cette réponse était créer un dispositif d'ilotiers, c'était le nom utilisé à l'époque, un dispositif constitué de vingt policiers qui étaient censés prévenir le deal de rue par des actions préventives, c'était amusant d'appeler la prévention ce qui était en fait de la répression, mais soit, on se rend compte cinq ans plus tard, Voilà un dispositif d'ilotiers de vingt personnes. Aujourd'hui, nous sommes 5 ans plus tard. En 2023, qu'est-ce qu'on constate ? Je pose ces questions à la Municipalité aussi et pas seulement à M. Hildbrand, même si je l'ai personnellement apostrophée. Le deal de rue a-t-il diminué, M. Hildbrand, malgré la création de ce dispositif d'ilotiers ? Alors, je n'ai pas lu beaucoup d'observateurs s'exprimer sur cette question. Vous aussi, membre de ce Conseil communal, vous avez plutôt noté que le nombre de consommateurs présents dans les rues avait augmenté. Qu'en est-il du deal de rue ? Là je ne crois que la situation n'a pas beaucoup évolué, on pourrait en rester sur un statu quo.

Est-ce que par conséquent on doit estimer que le dispositif d'ilotiers était efficace ? Non. Pourquoi est-ce que cinq ans plus tard, quand tout le monde s'accorde à dire qu'aujourd'hui le problème c'est l'augmentation du nombre de consommateurs à ciel ouvert et les risques qu'ils courent pour leur santé eux-mêmes et peut-être cette impression d'insécurité qu'ils créent pour l'entourage ? Pourquoi est-ce que la solution qu'on veut mettre sur la table aujourd'hui c'est le doublement des effectifs policiers, une mesure qui a prouvé son inefficacité à la fois pour lutter contre le deal de rue, mais qui sera d'autant plus efficace pour encadrer la consommation ? Parce que vous le savez certainement, mesdames et messieurs, vous ne pouvez pas faire semblant d'ignorer un consommateur est une personne malade, ce n'est pas une personne qui peut être enfermée dans une prison ce n'est pas une personne qui peut être rejetée en dehors des murs de la ville ce n'est pas ainsi qu'on encadre la consommation de drogue j'espère que vous en êtes conscient ceux qui ce soutenez ce dispositif policier que cherche à amener la Ville de Lausanne.

Alors, je vous pose la question directement, monsieur le municipal, si tout le monde est d'accord sur le constat qu'on a un accroissement de la consommation en Ville de Lausanne, qui est d'ailleurs visible dans d'autres villes de Suisse, pourquoi est-ce que vous espérez améliorer quoi que ce soit avec cette augmentation du dispositif policier, que vous relabellisez « Task Force », mais c'est exactement la même chose, rien n'a changé, hormis des ressources qui sont enlevées, à un dispositif sociosanitaire qui pourrait être beaucoup plus encadrant, avec des effets beaucoup plus forts ? Et c'est là que je suis très en désaccord avec les propos de M. Dana, du PS, le problème, ce n'est pas la police, ce n'est pas qu'on veut supprimer l'encadrement policier, le problème, c'est qu'on enlève des ressources à un dispositif d'encadrement de la consommation de la drogue, ressources qui ne sont plus disponibles pour des acteurs qui font un travail autrement plus utile, dans le cas de la prévention et de la thérapie, qui sont les deux autres piliers aujourd'hui devrait nous concerner avec la problématique que nous avons à Lausanne.

**M. Ilias Panchard (Les Verts) :** – Beaucoup de choses ont été dites. Je reviendrai simplement sur un premier aspect, le fait de l'aborder de façon globale. Je crois que ça a été fait d'une très bonne manière par notre collègue Conscience. Je n'étais pas là lors du dernier débat sur la question, mais je pense que cette approche, on va dire, sociosanitaire est le bon axe d'approche, et je crois que la tournure du débat pour l'instant montre que c'est comme ça qu'il faut le prendre. J'en profite peut-être aussi pour inviter, ou pour vous inviter chacune et chacun aussi à peut-être échanger avec des spécialistes de l'addiction, à contacter la fondation ABS, par exemple, à aller faire un certain nombre de visites ces prochaines semaines. C'est prévu pour un certain nombre d'entre nous. Je pense que ça nous permettrait, moi le premier, peut-être à être un peu plus au fait de ces questions un petit peu plus proches de ces situations de maladies, de détresse humaine aussi.

Sur les résolutions, assez vite, peut-être la résolution de notre collègue Christe sur plus de police, elles sont passées un peu vite, mais sur le fait de renforcer la présence policière, je vais dans le sens de ce que certains collègues ont dit, que de notre point de vue il faut surtout renforcer la présence sociale. Alors nous on n'a pas forcément une opposition à ce principe des binômes, je demande un petit peu à voir comment cela fonctionne. On peut imaginer qu'un certain nombre de travailleurs, travailleuses sociales auront plus de difficultés. Je ne vais pas me mettre à être leur porte-parole sur ces questions qui concernent la police, mais j'imagine que certains et certaines sont peut-être moins à l'aise à aller sur le terrain avec un policier et une policière armé d'un certain nombre d'armes, sans entrer dans le détail, sur le terrain. Il faut quand même aussi se rendre compte de ça.

Je demande aussi à voir comment ça se passe. Je crois que d'ailleurs dans l'interview, le municipal Hildbrand ajoute une virgule en disant « si ça fonctionne », quelque chose comme ça. Il faudrait regarder l'interview dans le grand quotidien vaudois de la place. Donc même lui peut-être un petit peu, en tout cas ne part pas du principe que ça va fonctionner même si on le souhaite. Et puis peut-être une question là-dessus, notre collègue Dupuis a anticipé ce que j'allais faire, c'est-à-dire essayer comme la dernière fois d'inclure un deuxième municipal dans le débat, ce qui n'est pas gagné. J'aurais un petit peu envie de savoir peut-être quelle a été la on va dire la présence policière dissuasive ces douze, ces quinze derniers mois, ces deux dernières années, parce qu'évidemment on est toutes et tous engagés en politique, la Municipalité répond aussi à ses urgences du moment, mais si vraiment on part du principe que le but c'est d'avoir une présence policière pour dissuader un certain nombre de points de deal, moi j'ai quand même l'impression que depuis un certain nombre de mois il y a quand même une faible présence policière.

Alors là on nous annonce une task force au fur et à mesure 42 agents et agences de police accompagnés de travailleurs de travail sociaux, voilà la question qui doit se poser quand même à nous maintenant c'est surtout aussi le bilan de ce qui s'est passé depuis une année ou depuis deux ans, je pense que c'est quand même une des questions qui n'est pas du tout abordée jusqu'à maintenant et moi qui m'intéresse particulièrement. Sur la deuxième résolution de notre collègue Christe, ça revient à ce que je disais au début, je veux dire, fermer l'ECS du Vallon pour mettre tous les moyens dans le deuxième. On sent son sens politique de vieux gribou de la politique lausannoise, mais de nouveau il faut consulter les personnes spécialistes du domaine et si vous me trouvez une personne spécialiste du domaine qui dit que c'est la solution et qu'il faut un seul espace de consommation sécurisée à la Riponne, à titre personnel je peux entrer en matière et aller dans ce sens. Mais je pense que cette personne-là, a priori, n'est pas encore dans le débat, ou en tout cas pas dans le débat lausannois au fait de la situation de nouveau lausannoise qu'on doit aborder d'une façon globale.

Et puis ces questions-là, voilà, elles peuvent être aussi posées par le PLR ou l'UDC. J'en ai une autre par la suite, qui, à mon sens, aurait dû être posée par le PLR ou l'UDC sur la présence policière. Sur la deuxième résolution PLR, sauf erreur de notre collègue Saugy, le fait de contacter les autres communes et cantons de résidence, j'imagine, de certains, certaines toxicomanes. La question est pour quoi ? Est-ce que c'est pour mieux les renvoyer ? Est-ce que c'est pour que la politique sociale se passe dans leur commune, on va dire, je ne sais pas, de résidence, là où elles ont grandi, là où elles ont leur famille ? Là, je peux potentiellement entrer en matière. Peut-être que cette politique-là pourrait plus se faire au niveau local, mais je doute un petit peu de la logique qui est là derrière, parce que je crois que le municipal Hildbrand connaît ces éléments, et ce qui se cache, à mon sens, dans cette résolution, et c'est pour ça qu'à titre personnel, je la refuserai assez sèchement, c'est qu'on a quand même un élément qui est là-dedans, c'est la question des interdictions de périmètre qui sont entrées dans le débat, qui ont été soulignées. Je ne doute pas que la Municipalité a déjà pris langue avec les communes concernées. Donc à mon sens, votre résolution, elle ne sert à peu près à rien. Et puis ce qui se cache là derrière, c'est justement ces interdictions de périmètre qui ont été annoncées par le municipal Hildbrand et, j'ai quasiment fini, sauf erreur, en 2017 ou 2018, il y avait une prise d'opposition de la Municipalité qui disait, Je crois, dans le cadre de la mendicité, que ces interdictions de périmètre étaient, j'ai plus l'adjectif, mais inefficaces, ou en tout cas, elles ne fonctionnaient pas. Et puis d'un coup, quand on est en 2023, ça devient potentiellement l'alpha et l'oméga.

**Mme Françoise Piron (PLR) :** – Je n'avais pas l'intention de prendre la parole, mais quand même, il y a trois points que je voudrais souligner. Le premier, parce que moi, j'étais là dans les débats de

2016, je m'en souviens très, très bien, et nous avons, et je me souviens de ces débats autour des écoles où il y avait la présence de trop de dealers et il y avait une certaine crainte dans la population. Et il est vrai que je ne peux pas entendre aujourd'hui qu'on dise que cette présence policière n'a servi à rien. Je vous rappelle que depuis, on a beaucoup plus de sentiments de sécurité, demander aux familles qui, à l'époque, ont défilé dans la rue et ont été dans ces manifestations, et je ne pense pas que vis-à-vis de ces personnes-là, vous pouvez dire que ça ne sert à rien. Je suis assez choquée par ce genre de choses. Je pense que les solutions viennent d'un cumul de choses ensemble. Et il ne faut pas essayer de mettre une chose contre une autre, une mesure contre une autre mesure. Et en tout cas, dans la journée, on a en tant que Lausannois et Lausannoises un sentiment de sécurité qui est non négligeable quand même vis-à-vis de ces problématiques.

Alors ça ne va pas résoudre le problème de la consommation, mais ça donne quand même dans une ville un sentiment de sécurité aux habitants. Et ça, ce n'est pas négligeable. Ensuite, je ne comprends pas que la majorité dans le plénum veut refuser notre deuxième résolution. C'est contacter les autres villes de ce canton, c'est-à-dire de travailler ensemble à une problématique qui nous dépasse amplement. Ce n'est pas Lausanne, c'est Lausanne, le canton, la Suisse et le monde entier. Il n'y a pas besoin de vous rappeler le poids du trafic de drogue et qu'est-ce que ça a comme conséquence au niveau mondial. Donc je pense que vous pouvez travailler avec les autres communes, c'est la moindre des choses, et je pense que ça se fait, j'espère, déjà.

Enfin, monsieur Conscience, cher interpellateur, je voudrais lui demander quelles sont ses solutions, parce que les trois résolutions que vous avez déposées ne sont pas des solutions à tout ce qui se passe dans l'espace public. Donc nous n'avons pas les solutions, vous non plus. Avouons une chose, c'est que nous sommes démunis devant ce fléau qui, je vous le rappelle, enrichit les plus grands mafieux du monde.

**Mme Isabelle Bonillo (EàG) :** – Je n'ai pas pu m'empêcher d'intervenir, même si je pense que ce que je vais soulever ne concerne pas vraiment la ville de Lausanne. Mais c'est vrai qu'il est difficile d'entendre parler de l'accroissement de la consommation, de la drogue et tout, sans parler du marché, effectivement, mondial, où il y a quand même tout un marché, où il y a des gens qui se font énormément d'argent. Et donc, certes, il y aura toujours des gens qui prendront des produits pour arriver à vivre, mais il y a une telle pression aussi pour que les gens prennent ces produits, pour faire de l'argent, qu'il est difficile de ne pas entendre parler de ça, même si j'imagine bien que ce n'est pas la Ville de Lausanne qui peut résoudre à toute seule cette chose-là.

Mais la question de légaliser les produits ou de, comme le disait M. Conscience, une distribution contrôlée de certains produits permet de casser ce marché qui est un poids, qui est une grosse force comme ça, qui fait que les gens consomment plus que ce qu'ils consommeraient peut-être autrement.

**Mme Josée Christine Lavanchy (UDC) :** – Alors, j'étais un petit peu trop souvent à la Riponne ces derniers temps, tôt le matin, et je dois dire que c'est « walking dead » Lausanne maintenant. Je dois dire que j'ai vu des personnes toxicomanes se battre, des dealers partout, et j'étais bien contente que la police soit là. On était rassuré, il y avait des gens qui allaient travailler, je veux dire, c'était répugnant. En plus de ça, je vous rappelle que ces gens-là pissent n'importe où. Si vous allez jusqu'au Tunnel en ce moment, c'est une odeur infecte. Je pense qu'il faut des travailleurs sociaux, mais il faut aussi des gens pour encadrer ces personnes.

Fernand Melgar est parti à la campagne se cacher, il avait reçu des menaces de mort des dealers. Et je ne comprends pas comment, depuis le temps qu'on en parle, on n'a pas réussi déjà à renvoyer une bonne partie de ces gens qui n'ont rien à faire en Suisse. Vous savez, on a toujours dix, vingt ans de retard sur les Etats-Unis et la France. Alors bientôt, vous allez pouvoir être triste à gauche parce que, comme à San Francisco, le matin, les employés communaux allaient avec des sacs fluos ramasser les morts. Eh bien, si on continue comme ça, c'est exactement à ça qu'on va assister ici.

**M. Henri Klunge (PLR) :** – J'ai bien entendu l'intervention de M. Dupuis, qui estime que le renforcement du dispositif policier est inutile. Je veux bien accepter, je veux bien admettre, effectivement, les mesures qui ont été prises de la répression n'ont pas forcément éradiqué totalement le deal de rue. Force est de constater que la politique des quatre piliers est active depuis longtemps en Suisse, qu'on ne peut pas dire que la Ville de Lausanne a été inactive sur les trois autres piliers de cette politique et que le deal de rue n'a pas été éradiqué, malgré la création de la

Fondation à bas seuil, malgré la création du bus qui vient à la Riponne distribuer des seringues pour essayer aussi d'avoir contact avec ces gens, la création du Répit, la création de toutes ces structures. Malgré la création du local d'injection, Vous aviez promis, quand on avait créé le local d'injection, qu'il n'y aurait plus ou pratiquement plus d'injections dans la rue.

Maintenant, on se trouve à devoir créer un deuxième local d'injection pour essayer de diminuer encore ces injections de la rue, toujours avec des horaires qui sont beaucoup trop faibles, d'après ce que le PLR a dit depuis le départ. Donc, si je suis le raisonnement de M. Dupuis, on devrait aussi arrêter tout investissement des trois autres piliers de gestion de la toxicodépendance, parce qu'en fait, ils ont montré qu'ils ne servaient à rien, et donc autant investir cet argent ailleurs. Ensuite, par rapport aux résolutions, moi, j'ai bien entendu la résolution de Mme Benvenuti. Alors, bon, on décide de poser une résolution pour paraphraser la résolution de Mme Saugy, ça ne me dérange pas, je peux voter pour l'une comme pour l'autre et je vais voter pour les deux. Je n'ai aucun souci. L'important, c'est que la population soit informée de ce qui se passe et que ce soit les Verts ou le PLR qui aient demandé ça, pour moi, ça n'a aucune importance. Donc, je n'ai pas de souci avec ça.

Par rapport à la deuxième résolution de Mme Saugy, j'entends les critiques qu'on lui fait, mais les personnes qui ont besoin d'aide pour leurs soucis de toxicodépendance ou autre sont connues des cantons, et du coup, les cantons dimensionnent leur aide par rapport à ces personnes pour essayer de les aider à se sortir pour les trois autres piliers de la gestion de la toxicodépendance, autres que la répression. Et j'imagine du coup qu'on pourrait avoir en Valais, à Genève ou ailleurs, des gens, des assistants sociaux qui sont engagés pour soutenir et pour aider les personnes toxicodépendantes à sortir de leur dépendance, et qui se retrouvent devant personne parce qu'ils sont tous à Lausanne. Alors est-ce que ces personnes, Valaisannes, Genevoises et autres viennent travailler à Lausanne, et auquel cas, moi, je comprends que la résolution de Mme Saugy soit inutile, ou bien alors est-ce que, justement, on parle avec les autres cantons et on leur dit, « Vu que ces personnes qui ont besoin d'aide, elles sont chez nous, autant que vous participez à l'effort que la Ville de Lausanne fait et que le canton de Vaud fait pour aider ces personnes plutôt qu'on ait en Valais ou à Genève des gens qui ne servent à rien pour gérer ce problème ».

**M. Louis Dana (Soc.) :** – Très rapidement, pour rétablir une vérité, parce qu'il y a une contre-vérité qui a été dite, c'est celle qu'a dite madame Saugy. Je crois savoir que vous n'habitez pas proche de la place de la Riponne, madame Saugy, mais un courrier a été adressé aux gens qui habitent proche de la place de la Riponne le 5 juillet dernier, avec de nombreuses informations, et je le tiens à votre disposition. Je peux vous l'envoyer par courriel.

**Mme Franziska Meinherz (EàG) :** – Alors, j'aimerais revenir sur certains des propos qui ont été tenus par certains de nos collègues ici. Déjà, en premier, je voudrais répondre à Mme Lavanchy, qui a qualifié les personnes toxicodépendantes de répugnantes. Alors, c'est un vocabulaire qui est absolument à dénoncer pour qualifier d'autres personnes qui habitent avec nous dans un même quartier qui sont nos voisins. Moi-même, j'ai habité pendant six ans juste à côté de la Riponne. J'ai habité dans le même immeuble que des personnes qui fréquentent régulièrement le lieu de consommation à ciel ouvert à la Riponne, ce sont des voisins comme n'importe quel autre, ce sont des personnes comme vous, comme moi, et qualifier ces gens de répugnants, qualifier ces gens comme ne faisant pas partie de notre société, c'est un discours qui est absolument un dénoncé, c'est un discours qui divise la société et qui dénigre des personnes par le fait qu'elles sont dans une difficulté personnelle, par le fait qu'elles sont atteintes d'une maladie mentale qui est la dépendance à des substances.

Cette maladie peut être traitée par des soins psychiatriques et psychologiques et c'est vers ça qu'il faut tendre un pas vers l'exclusion sociale, vers la marginalisation sociale de ces personnes. J'aimerais aussi revenir sur certains autres éléments. Il a été mentionné également des personnes stigmatisées par monsieur Melgar qui n'auraient pas leur place en Suisse. À nouveau c'est un discours raciste à l'égard de personnes qui ont fui leur pays pour des raisons diverses qui peuvent varier de raisons économiques, de sécurité, etc. Et puis en fait il faut se demander pourquoi le marché de la cocaïne est tellement grand en Suisse. Je viens de googler, la dose moyenne de cocaïne en Suisse, elle coûte entre 100 et 500 francs. Ce sont des personnes vachement privilégiées qui consomment la cocaïne en Suisse. En fait, si ce marché est tellement grand en Suisse, c'est à cause des personnes aisées. Et si du coup il faut entamer le deal de rue, il faut s'attaquer à cette consommation de fête, à cette consommation de loisirs de cocaïne, au lieu de s'attaquer aux plus précaires qui sont les dealers.

Après, il a été mentionné la situation aux États-Unis, qui est en fait est tragique. Ce qu'a dit madame Lavanchy des morts qui sont dans la rue, c'est vrai. Mais est-ce que cela peut être résolu avec la police et la répression ? Non, parce que c'est exactement la politique que mènent les États-Unis depuis des décennies. Les États-Unis sont un des pays qui a la population carcérale la plus grande au monde et c'est bien parce qu'elle incarcère non seulement les dealers, mais aussi les personnes toxicos dépendantes. Et donc à quoi mène cette situation ? À une situation de personnes sans-abri en extrêmement grand nombre à des morts de toxicodépendance en extrêmement grand nombre. Et puis là j'aimerais aussi revenir sur un exemple suisse des années huitante à la scène de drogue ouverte du Platzspitz à Zurich. Et puis là aussi la première réponse des autorités c'était la répression. C'était des dispositifs policiers, c'était des délogements, c'était des attaques à des squats, etc. Et puis ça n'a mené à rien. Le moment où le problème du Platzspitz a été résolu, c'était le moment où les communes de Zurich et les communes voisines ont décidé de proposer du logement aux personnes concernées, une réinsertion sociale avec du travail, etc. Et donc pourquoi aujourd'hui on entend dire, du PS, que la police et la répression doivent faire partie nécessairement de la réponse à la problématique de la consommation à ciel ouvert ? Pourquoi ne pas répliquer les bonnes leçons apprises lors de la crise du Platzspitz ? Pourquoi ne pas mettre tous les moyens à disposition à une réponse sociale et sanitaire ?

**Mme Sima Dakkus (Les Verts) :** – C'est un problème sensible et brûlant. Je vois là deux visions qui sont en présence. Une vision dont je suis partie prenante, qui est d'aider, justement, tout ce que nous avons généré nous-mêmes dans notre société. La toxicomanie touche au niveau international, la drogue et sa consommation. L'histoire est économique aussi, à ce niveau-, parce que quels sont les pays producteurs de drogues ? Et là il y a une complicité générale. Apporter de l'aide, peut-être des ouvertures aux gens qui sont addicts et qu'ils ne contrôlent pas bien entendu. Et l'autre solution, c'est d'administrer ce problème-là. Et cela ne peut absolument donner aucun résultat, parce que ce n'est pas une question de dire « on va les gérer ».

Je suis pour les solutions qui permettent d'accepter la visibilité de ce problème. Parce que tout ce que nous vivons maintenant est parti du fait que des gens qui étaient invisibilisés ou mis dans l'ombre, maintenant on les voit. Et cette situation provoque des peurs qu'on peut comprendre. Il n'y a pas d'autre moyen que de renvoyer les gens de nouveau dans l'ombre en pensant protéger la société. Or c'est non seulement une utopie, mais vraiment quelque chose de très inquiétant. Au Moyen-Âge, on n'avait pas, évidemment, notre technologie, mais les fous, on les mettait dans un bateau, ça s'appelait la nef des fous qui tournait en rond jusqu'à ce que mort s'en suive. C'était une manière de protéger la société. J'ose croire qu'au XXI<sup>e</sup> siècle, nous n'allons pas adopter ce genre de choses, de les renvoyer dans les faubourgs, dans les petites localités, etc. Ce n'est pas la solution.

Il s'agit de chercher une solution qui soit acceptable pour le plus grand nombre. Notamment admettre cette visibilité qui fait partie d'une réalité, parce qu'on ne peut pas ignorer les choses, peu importe les maux qui ont amené ces addictions. Nous savons que sur le plan de la santé globale de notre société, il y a beaucoup à dire. La période Covid a aidé à mettre à jour beaucoup de choses. Il faudrait opérer une analyse concertée avec les gens concernés, parce qu'ils ont des problèmes, mais ils ne sont pas inintelligents. De faire ce genre d'amalgame ne serait pas tolérable. Voilà ma position par rapport à ce problème. Bien sûr, c'est complexe, très délicat et demande l'effort et la compréhension des un.e.s et des autres.

**M. Valentin Christe (UDC) :** – Je crois que notre collègue et camarade Francisca Meinherz convoque une forme d'intersectionnalité du débat politique en convoquant à peu près tout et n'importe quoi dans ce débat. C'est dommage. Pour autant que j'ai bien compris les propos de ma collègue Lavanchy, ce qu'elle a qualifié de répugnant, ça n'était pas les toxicomanes en tant que tels, mais c'était le passage entre la Riponne et le Tunnel, c'est-à-dire la rue des Deux-Marchés. Nous aurons évidemment, vous et moi, tout le loisir d'aller vérifier ce qu'il en est dans l'enregistrement de cette séance. Je crois que toute forme de consommation, mais celle dont on parle ici et qui pose le plus de problèmes, qui cause d'innombrables nuisances dans l'espace public, c'est évidemment les consommateurs de rue, qui sont, il faut quand même le dire, dans une précarité qui est terrible et puis dans un état de déshérence personnelle qui est dramatique. Ce sont ces gens-là qui posent le plus de problèmes à l'heure actuelle dans l'espace public.

Alors, votre laïus sur la consommation de cocaïne qui serait un luxe réservé aux riches, je crois que vous êtes simplement à côté de la plaque, chère collègue, et puis je crois que l'image d'Épinal du

consommateur trentenaire au hasard actif dans la finance et puis noctambule dans les clubs est simplement à côté de la plaque. Ça ne signifie évidemment pas non plus que ce type de consommateurs, ce type de profils doivent profiter d'une sorte d'impunité. Je constate aussi que dans l'esprit de notre collègue Dana, il semble régner une certaine confusion quant aux résolutions que nous avons tout à l'heure déposées. J'espère que cette confusion ne doit pas être mise sur le compte d'autre chose que celle du vin de la Ville qu'on nous a servi à la pause. Il nous a parlé d'un petit peu de répression, il nous a parlé d'un besoin de voir un peu de police, sans qu'il y ait pour autant une répression énorme, on aura rarement connu les socialistes à ce point timoré.

Et puis vous vous faites fort de nous reprocher les propos d'un de nos responsables cantonaux qui paraît il voudrait libéraliser toutes les drogues, mais enfin chers collègues Dana, je sais que ça devient une discipline olympique au PS que de prendre des déclarations qui ont pu être faites par les uns ou les autres au hasard des élus fédéraux pour ensuite essayer de les retourner contre les honorables représentants de l'UDC dans cette assemblée, mais alors par exemple on pourrait prendre les propos qui ont été tenus par Jacqueline Badran. Alors Jacqueline Badran, je pense que vous-même vous la connaissez, pour ceux qui ne la connaissent pas ici, c'est un éléphant du PS zurichois, conseillère nationale depuis 12 ans quand même, qui déclarait dans une interview de la NZZ du 2 septembre, qui a été reprise dans un article du Blick du 3 septembre, je cite « il est clair que l'immigration est trop élevée, qu'elle arrive trop vite et surtout qu'elle se fait pour de mauvaises raisons ». Fin de citation. Et puis l'article de préciser que selon elle, la conseillère nationale donc, cela ne doit pas mener à une Suisse à 10 ou 20 millions d'habitants. Alors si je suis la pauvre logique de votre raisonnement, cher collègue Dana, est-ce qu'il faut en conclure que l'entier du PS va soutenir et applaudir des deux mains l'initiative pour la durabilité que nous avons déposée qui demande que la Suisse ne dépasse pas 10 millions d'habitants ? Vous voyez bien la pauvreté de votre raisonnement et le fait qu'on ne peut pas raisonner de cette manière.

Alors voilà, notre collègue verte nous a parlé du risque d'invisibiliser les toxicomanes. Il fallait oser. On peut reconnaître, comme d'habitude, un certain sens de l'à-propos chez Les Verts lausannois, toujours bien affûtés. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'on est encore très loin de cette situation. Je crois que là, en l'occurrence, Les Verts nous proposent une pâle copie de la résolution de Mme Saugy. Nous allons soutenir les deux textes par économie de procédure. Et puis en ce qui concerne la résolution que nous avons déposée, qui demande une présence policière accrue dans les secteurs particulièrement concernés par le deal de rue et la consommation de stupéfiants dans l'espace public, en particulier aux alentours des établissements publics, moi, je vous invite, pour les groupes qui ont d'ores et déjà exprimé le refus de ce texte, à reconsidérer votre position et à laisser peut-être un peu la politique politicienne au vestiaire. Il se trouve que les établissements publics dans les secteurs concernés souffrent particulièrement de la situation que nous connaissons tous et je crois que c'est le moment, le droit à un peu de soutien de la part de la collectivité publique qui, par ailleurs, ne se prive pas de leur mettre un certain nombre de bâtons dans les roues ou dans d'autres contextes, pensons simplement, par exemple, à une certaine directive sur les terrasses. Donc ce serait peut-être le moment, pour une fois, que les autorités politiques de Lausanne, Conseil communal et Municipalité confondus, marquent un peu plus de soutien à l'égard des établissements publics qui en ont bien besoin.

Et puis, comme vous le savez certainement, je conclurai là-dessus, l'UDC est évidemment une force de proposition constructive. C'est la raison pour laquelle je vous annonce ce soir que nous allons prochainement déposer un postulat qui demandera de prendre des mesures afin de contrôler la population qui a accès aux prestations de type accueil à bas seuil qui sont proposées par la Ville. Il s'agira évidemment ici de mettre un terme à l'appel d'air qui est actuellement constaté, sauf par les gens les plus réfractaires à la réalité, et ceci qu'il s'agisse des prestations type sleeping, ECS ou d'autres. Alors voilà, je me réjouis d'ores et déjà des débats que nous aurons sur cette question.

**M. Olivier Marmy (PLR) :** – Ce débat long et intéressant suscite un certain nombre de réflexions, mais vu que l'heure avance, je vais me limiter à une seule. J'ai écouté avec intérêt madame Meinherz et moi je suis assez âgé pour me rappeler de la crise du Platzspitz à Zurich, ça m'avait beaucoup impressionné à l'époque. Et comme elle l'a dit, en effet, la solution est apparue, si on peut dire, lorsqu'on a impliqué les collectivités communes autour de Zurich et pas seulement Zurich. Et dans ce sens, j'encourage vivement l'Assemblée à soutenir la résolution de Mme Saugy, qui demande à impliquer les cantons et les villes et les communes autour de nous.

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Très rapidement, je ne vais pas rebrasser tous les arguments qui

ont été partagés à la suite de ma dernière intervention. J'aurais juste voulu préciser, car vraiment, je veux que vous me croyiez, Madame Saugy, en vous disant que ce n'est pas par étiquette politique que je refuse de cosigner ou de voter vos résolutions. La raison principale pour laquelle je ne voterai pas la première, c'est que vous parlez d'informer des mesures qui consistent à, je cite, « lutter contre les comportements asociaux ». Cette formulation, plus que de ne pas me convenir, pour moi, ne répond pas aux missions d'information que nous devons demander à la Municipalité. Sincèrement, je pense que ce n'est pas ça qu'il faut demander. Croyez-moi, ce n'est pas une posture de refuser votre résolution, mais une divergence de fond. Je respecte votre point de vue en la matière.

De même, la deuxième, quand vous demandez cette collaboration, la manière dont vous le formulez implique finalement, pour moi, tel que je le comprends, de commencer à remettre en cause la logique même du bas seuil. Quand vous demandez de s'adresser auprès des communes auxquelles sont domiciliées les personnes qui viendraient faire appel à ces services, justement, vous entrez dans la logique d'en savoir un peu plus sur d'où viennent-elles, quelles sont leurs prestations, quels sont leurs droits dans leur commune, n'ont-elles pas à être dirigées dans la commune ? Le bas seuil, ce n'est pas ça. Le bas seuil, c'est que vous arrivez dans une situation d'urgence extrême et que vous avez besoin d'une réponse à des besoins pour votre intégrité physique, voire pour votre survie, et que dans ces conditions-là, on ne va pas regarder vos papiers, on ne va pas se renseigner sûr vous. Donc moi, le principe général a été évoqué par votre collègue Marmy juste à l'instant pour dire qu'il faut une meilleure coordination entre les pouvoirs cantonaux et communaux, j'y suis favorable, mais la manière dont vous le formulez dans cette résolution, j'y suis profondément défavorable. Donc il y a des divergences de fonds.

Madame Piron, je n'ai pas dit, ou si ça a été dit par des collègues, en tout cas moi, je ne partage pas cette opinion que la police ne sert à rien. J'ai pointé du doigt, j'ai cherché à le faire du moins, l'inefficacité de l'emploi des forces de l'ordre dans ce contexte et tel que prévu par la Municipalité et j'ai précisé les conditions dans lesquelles elle pourrait apparaître utile aussi pour être un intermédiaire et ça d'ailleurs j'ai hoché de la tête positivement quand monsieur Panchard l'a resouligné. Ce dispositif par exemple de binôme me semble intéressant, le contact avec la population doit pouvoir l'être aussi, la présence de la police dans l'espace public est évidemment essentielle, mais c'est cette task force que je pointe du doigt à notre avis l'inefficacité. Mes solutions, c'est renforcer les horaires d'ouverture de l'ECS et sa capacité d'accueil avant-après, c'est une mesure que nous proposons. Mettre de plus de moyens dans l'intervention sociale hors mur en lieu et place de l'intervention des policiers quand il s'agit de faire un travail de médiation. Laisser tous les acteurs et actrices de la place de la Riponne se mettre ensemble et codéterminer, déterminer ensemble des modus vivendi et des modus operandi des divers dispositifs et des services qui vont être déployés dans la place, les faire construire ensemble cette architecture plutôt que de leur dire voilà la solution que nous vous proposons.

Ça pour moi c'est les mesures concrètes que j'ai essayé de déployer donc je crois que j'en ai à proposer dans le débat, vous pouvez ne pas les partager, ça c'est un autre problème. Pour le reste, pour répondre au fond du problème de la drogue, je reviens à mon introduction, il s'agit de s'attaquer à un problème d'abord d'inégalité, de plonger dans la misère, d'accès aux soins. Et pour toutes ces choses-là, il faut passer, en effet, à l'échelon supérieur et à l'échelon supérieur, c'est plutôt votre parti qui mène la barque que le mien, Mme Piron.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – Je me réjouis de pouvoir m'exprimer ainsi en fin de débat. D'abord dire que les politiques que nous portons ne sont pas personnelles. Elles sont personnalisées à certains égards, mais elles engagent les différents collègues, les différentes institutions, elles s'inscrivent dans des cadres de rang supérieur et qu'il faut peut-être veiller, lors des différentes interventions, à bien distinguer les politiques des personnes.

J'aimerais dire aussi que, contrairement à ce qui a été dit, le dispositif mis en place en 2018 a connu des succès notables. D'une part, il a remis en évidence l'importance des patrouilles pédestres visibles, y compris en solo dans les espaces publics, mais ces conséquences positives ont également été attestées différentes recherches dans le domaine de la lutte contre le deal de rue et la toxicomanie dans les espaces publics. Ce dispositif là pour des motifs de constitution même des équipes, s'est, il est vrai, étioilé au fil du temps et s'est éloigné de la résolution des problèmes que nous souhaitons avoir. Et c'est face au constat que nous sommes en bout de course dans la chaîne pénale ou en bout de course au début, c'est suivant comment vous voyez les choses, que les

prisons sont aujourd'hui remplies quasiment aux deux tiers de personnes liées au trafic de drogue, qu'il convient de trouver d'autres solutions. Et ce qui a fonctionné dans les circonstances 2018-2019, je mets de côté la pandémie, doit être élargi, réactivé à certains à certains égards, comme la Municipalité l'avait prévue d'ailleurs dans le programme de législature dans le cadre des annonces de ces dernières semaines.

J'aimerais dire aussi que c'est assez particulier de considérer que les policiers et les policières n'ont aucune compétence sociale, parce que dans bien des cas, ils sont au contact de publics qui échappent très largement à l'influence d'autres travailleurs et travailleuses sociales. Ils vont dans l'intimité des foyers, des familles. Ils sont là pour accompagner des personnes au moment les plus critiques de leur vie, les victimes, et ils sont particulièrement outillés pour répondre à un certain nombre de besoins, tout particulièrement dans les espaces publics. Parce que ce qui se passe aujourd'hui, c'est que la loi n'est pas la même pour toutes et tous. Oui, la Ville de Lausanne souhaite qu'un certain nombre de comportements n'aient pas lieu dans les espaces publics, y compris lorsqu'ils sont le fait de personnes toxicomanes ou victimes de leurs addictions. Et ces comportements-là, ils n'ont pas à être supportés par le voisinage, ils n'ont pas à être imposés à la vue d'enfants, ils n'ont pas à perturber le fonctionnement de différents lieux, que ce soit des commerces, des lieux qui accueillent du public ou simplement des lieux de passage pour des touristes ou des personnes qui fréquentent le marché.

Donc oui, nous sommes particulièrement heureux de pouvoir engager des moyens policiers sur ces différents lieux. J'aimerais dire aussi qu'il n'y a pas de politique sociosanitaire au sens où elles sont perpétuellement réclamées par certains sans un volet répressif. Et que même dans des lieux à bas seuil, il existe des dispositifs répressifs par rapport à certains comportements des usagères et des usagers. Ça serait quand même un peu fort que de considérer que la Loi commune, les règles du Règlement général de police ne s'appliquent pas à certains comportements pour le simple motif que des personnes seraient toxicomanes. Dire aussi que ce test de binôme policier à policier, travailleur social, travailleuse sociale, eh bien, il me semble, au contraire, particulièrement pertinent, malgré les sous-entendus ironiques de certains, parce que là, on va pouvoir à la fois appuyer le travail social qui est nécessaire, mais également rappeler qu'il y a des règles et que ces règles ne sont pas uniquement des lubies policières, mais également des règles qui sont nécessaires à l'acceptation dans les espaces publics de certaines personnes lorsqu'elles sont victimes de différentes addictions.

Et puis, nous devons également ouvrir le débat de savoir quelles sont les populations dont la Ville de Lausanne s'occupe au travers des différentes institutions subventionnées, parce que des personnes qui n'étaient pas à Lausanne sont venues durant ces derniers mois, ces dernières semaines, alors qu'elles sont censées être suivies ailleurs. Et il y a toute une démarche à faire avec de différentes collectivités de tous niveaux pour des personnes qui, par ailleurs, sont suivies. Il ne s'agit pas de personnes qui sont inconnues aux bataillons, selon les expressions consacrées. Il y a une population limitée dont on peut pleinement s'occuper, et puis d'autres personnes qui doivent être prises en charge par d'autres dispositifs. J'aimerais rappeler que ces règles-là, sont nécessaires, il y a des règles pour la vie en société et le dispositif tel qu'il a été présenté, les équipes dédiées, le travail supplémentaire de coordination avec tout le dispositif sociosanitaire, il est absolument nécessaire pour soulager la pression qui s'exerce au voisinage de la Riponne sur des populations qui n'ont pas à subir certains comportements, quel que soit le regard que l'on porte sur la situation des personnes en addiction.

La discussion est close

**Le Conseil, par 59 oui, 5 non, et 0 abstentions, adopte la résolution n° 1 de M. Conscience.**

**Le Conseil, par 49 oui, 19 non, et 2 abstentions, adopte la résolution n° 2 de M. Conscience.**

**Le Conseil, par 24 oui, 31 non, et 10 abstentions, refuse la résolution n° 3 de M. Conscience.**

Mme Anouck Saugy (PLR) demande le vote nominal sur ses 2 résolutions. La demande de vote nominal étant appuyée par le nombre suffisant de voix, il y sera procédé.

**Le Conseil, par 26 oui, 38 non, et 3 abstentions, refuse la résolution n° 1 de Mme Saugy.**

**Le Conseil, par 26 oui, 32 non, et 11 abstentions, refuse la résolution n° 2 de Mme Saugy**

Mme Anouck Saugy (PLR) demande le vote nominal sur la résolution Benvenuti. La demande de vote nominal étant appuyée par le nombre suffisant de voix, il y sera procédé.

**Le Conseil, par 64 oui, 0 non, et 2 abstentions, adopte la résolution de Mme Benvenuti**

**Le Conseil, par 24 oui, 38 non, et 8 abstentions, refuse la résolution n° 1 de M. Christe.**

**Le Conseil, par 12 oui, 53 non, et 3 abstentions, refuse la résolution n° 2 de M. Christe.**

**(Insérer votes nominaux)**

La séance est levée à 19 h 20.

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

TEXTE PROVISOIRE